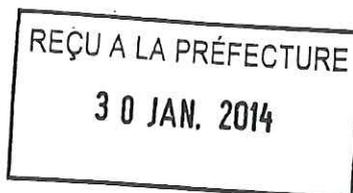


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46
absent : 0
excusées : 3



Point 5 Budget Primitif 2014.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, WEISS Jean-Jacques, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, MANN Delphine, BRUGGER Maurice, FRIEH René, UHLRICH-MALLET Odile, MEYER Daniel, CHELKOVA Marianne, BECHLER Jean-Pierre, JAEGY Matthieu, LICHTENAUER Simone, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, SCHNELL Nicole, DENEUVILLE Karen, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ALLHEILY Sophie, BARDOTTO Michel, BAUMULLER Yves, BENNAGHMOUCH Saloua, COURATIER Nicole, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, FELDMANN Michel, GINDENSPERGER Marie-Christine, GREINER Philippe, GRUNENWALD Dominique, HILBERT Frédéric, HOUPIN Roseline, HUBER Marie-France, JACQ Annick, KLINKERT Brigitte, MEISTERMANN Christian, REMOND Robert, RENIS Gérard, ROSSI Emmanuela, SCHOENENBERGER Catherine, SISSLER Jean-Paul, TOURNADE Alain, VALENTIN Victoriana, WAEHREN Guy, WAGNER Roland, WALTHER Georges, WEISS Marie-Béatrice.

Ont donné procuration :

Mme Laetitia RABIH qui donne procuration à Gilbert MEYER et Mme Laurence DETTLOFF qui donne procuration à Mme JACQ.

Absente excusée :

Mme Corinne DOLLE.

Nombre de voix pour : 39
contre : 3
abstentions : 6

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 30 janvier 2014

BUDGET PRIMITIF 2014

Point n° 5

Rapport de présentation



Extension du Musée Unterlinden
et aménagements des abords



Création d'un site de restauration scolaire, rue Billing

Rapporteur :
Monsieur le Maire

Table des matières

PRESENTATION GENERALE	5
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
I. A. Présentation par grandes masses des dépenses et des recettes de l'exercice 2014	8
I. B. Présentation des recettes de fonctionnement par nature	9
1. Produit fiscal des contributions directes et compensations fiscales	9
2. Dotations reçues par la Ville	10
3. Les recettes liées à l'activité et les recettes financières.....	12
I. C. Présentation des dépenses de fonctionnement par nature	15
1. Les dépenses de personnel	16
2. Les autres charges de fonctionnement.....	16
3. Les charges financières.....	17
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	20
II. A. Les reports.....	20
1. Les crédits reportés en recettes	20
2. Les crédits reportés en dépenses.....	20
II. B. Présentation par grandes masses des dépenses et des recettes de l'exercice 2014	21
II. C. Présentation des recettes d'investissement	22
II. D. Présentation par nature des dépenses d'investissement	23
II. E. Structure de financement des dépenses d'investissement.....	27
III. CONSOLIDATION PAR ACTIVITE	28
III. A. Fonctionnement	28
III. B. Investissement.....	28
III. C. Fonctionnement + investissement	29
Les budgets annexes	30
IV. Festival du Film	30
IV. A. Les recettes de fonctionnement	30
IV. B. Les dépenses de fonctionnement	30
1. Chapitre 011 - charges à caractère général	30
2. Chapitre 012 - charges de personnel	31
V. Festival de Jazz.....	31
V. A. Les recettes de fonctionnement	31
V. B. Les dépenses de fonctionnement	31

1. Chapitre 011 - charges à caractère général	31
2. Chapitre 012 - charges de personnel	32
VI. Salon du Livre et Espace Malraux.....	32
VI. A. Section de fonctionnement	32
1. Les recettes	32
2. Les dépenses	32
VI. B. Section d'investissement	33
1. Les recettes	33
2. Les dépenses	33
ANNEXES.....	37
ANNEXE N° 1.....	38
ANNEXE N° 2.....	39
ANNEXE N° 3.....	40
ANNEXE N° 4.....	41
ANNEXE N° 5.....	42
ANNEXE N° 6.....	43
ANNEXE N° 7.....	44
ANNEXE N° 8.....	45
ANNEXE N° 9.....	46
ANNEXE N° 10	47

PRESENTATION GENERALE

Les propositions du budget primitif 2014 ont été établies dans le prolongement des tendances présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

A noter que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2014 quelques modifications ont été apportées. **Ainsi, l'équilibre du budget a pu être réalisé sans recourir à une augmentation des taux fiscaux.** Il est rappelé que lors du débat d'orientations budgétaires, une augmentation maximale des taux de **1,3 %** avait été envisagée. Cette évolution à **0 %** se fait malgré les mesures nouvelles définies par l'Etat (charges de personnel, Dotation Globale de Fonctionnement, taux de TVA ...), qui pour Colmar représentent quelque **6** points de fiscalité, soit l'incidence d'un supplément de charges et d'une diminution des recettes (**1,6 M€**). La performance est rendue possible grâce au résultat 2013 de fonctionnement qui s'établit à **7 680 000 €** contre **5 000 000 €** initialement envisagé.

Les propositions de l'exercice 2014 (sans reports d'investissement) atteignent en dépenses un montant de **141 622 000 €** dont :

- **77 860 000 €** en fonctionnement contre **75 100 000 €** en 2013, soit **+ 3,68 %**
- **63 762 000 €** en investissement contre **63 500 000 €** en 2013, soit **+ 0,41 %**.

Au plan stratégique, le budget est marqué par la poursuite de la dynamique de projets promue sur ce mandat, avec des investissements en progression de plus de **60 %** par rapport à 2008.

Il intègre par ailleurs, toute la démarche voulue pour soutenir le pouvoir d'achat de nos administrés.

A l'instar des années précédentes, la présentation s'attache à reprendre les principaux éléments du budget avec un traitement par grandes rubriques, illustrées de graphiques de sorte d'assurer la lisibilité de la démarche financière.

Dans le même souci, il est fait abstraction dans cette présentation des écritures d'ordre en limitant les commentaires aux seules écritures réelles. Néanmoins, les écritures réelles et les écritures d'ordre sont récapitulées en fin de la délibération.

L'enchaînement de la présentation est classique :

- Budget principal section de fonctionnement
- Budget principal section d'investissement
- Budgets annexes.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. A. Présentation par grandes masses des dépenses et des recettes de l'exercice 2014

Le tableau ci-après présente la ventilation par chapitre budgétaire.

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap.	Libellés	B.P. 2013	B.P. 2014	Chap.	Libellés	B.P. 2013	B.P. 2014
011	Charges à caractère général	17 284 000 €	17 385 000 €	70	Produits de services, du domaine & ventes	9 993 000 €	10 430 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 100 000 €	47 034 000 €	73	Impôts et taxes	50 153 000 €	51 549 000 €
65	Autres charges de gestion courante	10 073 000 €	10 565 000 €	74	Dotations, subventions et participations	20 394 000 €	20 570 000 €
66	Charges financières	2 001 000 €	2 271 000 €	75	Autres produits de gestion courante	2 864 000 €	2 863 000 €
67	Charges exceptionnelles	545 000 €	459 000 €	76	Produits financiers	1 253 000 €	1 253 000 €
68	Dotations aux provisions	0 €	0 €	77	Produits exceptionnels	46 000 €	253 000 €
014	Atténuations de produits	61 000 €	121 000 €	013	Atténuations de charges	1 747 000 €	1 802 000 €
022	Dépenses imprévues	36 000 €	25 000 €				
	<i>Sous-total des dépenses réelles de l'exercice</i>	<i>75 100 000 €</i>	<i>77 860 000 €</i>		<i>Sous-total des recettes réelles de l'exercice</i>	<i>86 450 000 €</i>	<i>88 720 000 €</i>
	Epargne brute	11 350 000 €	10 860 000 €				
	<i>Sous-total des dépenses de l'exercice</i>	<i>86 450 000 €</i>	<i>88 720 000 €</i>		<i>Sous-total des recettes de l'exercice</i>	<i>86 450 000 €</i>	<i>88 720 000 €</i>
	Epargne complémentaire issue du résultat reporté	7 300 000 €	7 680 000 €	002	Résultat reporté de fonctionnement	7 300 000 €	7 680 000 €
	Total	93 750 000 €	96 400 000 €		Total	93 750 000 €	96 400 000 €

L'épargne brute s'élève à **10 860 000 €**, en retrait de **4,32 %** en raison de dépenses plus importantes que les recettes. Cette évolution s'explique par des dépenses tirées à la hausse principalement par les charges de personnel, en raison notamment des mesures prises au niveau national. L'épargne brute reste néanmoins à un très bon niveau. Il est rappelé que l'épargne brute est calculée par la différence entre les recettes réelles de l'exercice et les dépenses réelles de l'exercice.

A l'épargne brute s'ajoute le résultat reporté de fonctionnement (**7 680 000 €**) pour obtenir l'excédent de ressources, soit **18 540 000 €**.

Il a vocation à alimenter en fonds propres la section d'investissement.

L'annexe n°1 reprend ces différents éléments avec une présentation de la section de fonctionnement 2013-2014, l'évolution de l'épargne brute et de l'excédent de ressources entre 2011 et 2014, période sur laquelle s'applique notre perspective pluriannuelle.

I. B. Présentation des recettes de fonctionnement par nature

Hors résultat reporté, les recettes réelles de fonctionnement ont évolué comme suit :

INTITULES	2013	2014	Ecart en €	Ecart en %
Produit fiscal des contributions directes et compensations fiscales	29 640 000 €	30 290 000 €	650 000 €	2,19%
Reversement par la C.A.C. des ressources fiscales transférées	18 150 000 €	18 200 000 €	50 000 €	0,28%
Les dotations de l'Etat	16 340 000 €	16 270 000 €	-70 000 €	-0,43%
Les recettes liées à l'activité et les recettes financières	22 320 000 €	23 960 000 €	1 640 000 €	7,35%
Total	86 450 000 €	88 720 000 €	2 270 000 €	2,63%

Les recettes affichent une croissance de **2,63 %** par rapport au Budget Primitif 2013 pour atteindre **88 720 000 €**.

A ce montant, il convient d'ajouter la reprise anticipée du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 qui se monte à **7 680 000 €**.

Au total, les recettes réelles de la section de fonctionnement s'établissent à **96 400 000 €** (**88 720 000 € + 7 680 000 €**).

Sur nos ressources, on observe :

- un poids principal de nos recettes fiscales directes (**34,2 %** contre **34,3 %** en 2013) ou indirectes (reversement par la C.A.C. des ressources fiscales transférées pour **20,5 %**), l'ensemble représentant plus de la moitié soit exactement **54,7 %**
- une part significative des recettes liées à l'activité et des recettes financières qui progressent (**27 %** contre **25,8 %** en 2013)
- une part des dotations de l'Etat en recul par rapport à 2013 (**18,3 %** contre **18,9 %** en 2013).

Par ailleurs, l'excédent reporté de fonctionnement est en progression de **5,21 %** passant de **7 300 000 €** en 2013 à **7 680 000 €** en 2014.

Ces éléments sont repris dans les graphiques faisant l'objet de l'annexe n° 2 avec :

- une présentation en volume des recettes
- une présentation en part relative
- l'évolution du résultat reporté de fonctionnement entre 2011 et 2014.

1. Produit fiscal des contributions directes et compensations fiscales

Ce poste est en progression de **2,19 %** et se décompose comme suit :

- le produit fiscal des contributions directes

- les compensations fiscales.

- ❶ Le **produit fiscal des contributions directes** (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) attendu est de **28 480 000 €** contre **27 700 000 €** en 2013, soit **+ 2,82 %**.

Cette évolution tient compte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (variation nominale) fixée à **0,9 %** par la loi de finances pour 2014 et de la variation physique des bases d'imposition évaluée provisoirement à **2 %** dans l'attente de la notification des services fiscaux.

En raison du bon résultat de clôture 2013, les taux d'imposition ne seront pas augmentés pour la deuxième année consécutive, soit :

- **18,39 %** pour la taxe d'habitation
- **19,83 %** pour la taxe sur les propriétés bâties
- **55,66 %** pour la taxe sur les propriétés non bâties.

Sur le sujet, on peut :

- souligner la progression constante depuis 2010 du produit des contributions directes qui devrait atteindre **28 480 000 €** en 2014 sous l'effet conjugué de la variation nominale des bases, et surtout de leur évolution physique avec une évolution des taux nettement inférieure à l'inflation (**+ 0,5 %** en 2011 et 2012 ; **0 %** en 2013 et 2014). L'inflation totale sur les 3 années était de **4,71 %**.
- rappeler l'analyse comparative de l'impôt moyen payé par les foyers au titre de l'année 2012, effectuée par le magazine Capital sur un panel de **112** villes, où la Ville de Colmar figure en 1^{ère} place pour l'imposition la moins élevée avec **1 155 €** par foyer, soit un niveau inférieur de près de **35 %** à la moyenne nationale (**1 771 €**).

Ces éléments sont repris dans le graphique faisant l'objet de l'annexe n° 3.

- ❷ Les **compensations fiscales** sont revues à la baisse et passent de **1 940 000 €** au B.P. 2013 à **1 810 000 €** (- **6,7 %**).

Il est rappelé qu'elles ont vocation à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales, du fait des exonérations et dégrèvements, mais qu'elles servent également de variables d'ajustement dans le cadre de la mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités. Il convient de souligner qu'après trois années de gel en valeur, les concours financiers de l'Etat seront réduits en valeur de **1,5 milliard d'euros** en 2014, sur le plan national.

2. Dotations reçues par la Ville

- ❶ Reversement par la C.A.C. des ressources fiscales transférées

Il affiche une légère croissance de **0,28 %** pour atteindre **18 200 000 €**.

INTITULES	2013	2014	Ecart en €	Ecart en %
Attribution de compensation	15 860 000 €	15 000 000 €	-860 000 €	-5,42%
Dotation de solidarité	2 290 000 €	3 200 000 €	910 000 €	39,74%
Total	18 150 000 €	18 200 000 €	50 000 €	0,28%

L'attribution de compensation est diminuée de **860 000 €**. En effet, l'attribution de compensation 2013 avait répercuté la clause de retour à bonne fortune de la LVG EST ainsi qu'un ajustement de l'emprunt pour les fonds de concours des 2 LGV. D'autre part, il a été pris en considération le transfert de compétences « enseignement supérieur ».

Par ailleurs, la dotation de solidarité enregistre une forte hausse de **39,74 %** en raison de la dynamique des recettes fiscales en provenance des entreprises (*cotisation foncière des entreprises et cotisation à la valeur ajoutée*). Il est précisé qu'en 2013, la Ville de Colmar a encaissé un montant de **2 959 979 €**. Elle n'était que de **1 596 921 €** en 2008. On assiste donc sur la période à presque un doublement.

🔗 Dotations de l'Etat

Elles se décomposent comme suit :

INTITULES	2013	2014	Ecart en €	Ecart en %
Dotation forfaitaire	13 600 000 €	13 300 000 €	-300 000 €	-2,21%
Dotation de solidarité urbaine	2 200 000 €	2 340 000 €	140 000 €	6,36%
Dotation nationale de péréquation	400 000 €	500 000 €	100 000 €	25,00%
Dotation générale de décentralisation	140 000 €	130 000 €	-10 000 €	-7,14%
Total	16 340 000 €	16 270 000 €	-70 000 €	-0,43%

Elles sont une nouvelle fois évaluées avec beaucoup de prudence pour tenir compte de l'impact du pacte de confiance et de responsabilité, établi entre l'État et les collectivités territoriales et notamment de la baisse de **1,5 milliard d'euros** des concours financiers.

Cette baisse sera imputée sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et répartie entre les collectivités au prorata de leurs recettes totales, conformément aux préconisations du Comité des finances locales, soit **-840 M€** pour le bloc communal (**56 %**), **-476 M€** pour les départements (**32 %**) et **-184 M€** pour les régions (**12 %**).

Elle doit permettre de contribuer au rétablissement des comptes publics.

Les dotations sont ainsi estimées à **16 270 000 €** contre **16 340 000 €** au B.P. 2013, en retrait de **0,43 %**. A noter que la baisse est limitée à **70 000 €** dans la mesure où, au BP 2013, nous avons été prudents sur l'évaluation. En fait, nous avons encaissé plus (**16 719 741 €** au lieu de **16 340 000 €**). Par rapport à cet encaissement réel 2013, nous relevons pour 2014 une moins-value effective de **450 000 €**.

Les éléments sur les reversements par la C.A.C. et les dotations de l'Etat sont repris dans l'annexe n°4.

3. Les recettes liées à l'activité et les recettes financières

Elles sont en augmentation de **1 640 000 €** passant de **22 320 000 €** au B.P. 2013 à **23 960 000 €**.

Elles sont ventilées sur plusieurs chapitres budgétaires.

INTITULES	2013	2014	Ecart en €	Ecart en %
Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 993 000 €	10 430 000 €	437 000 €	4,37%
Impôts et taxes <i>(hors contributions directes, F.N.G.I.R. et reversements C.A.C.)</i>	4 053 000 €	4 619 000 €	566 000 €	13,96%
Dotations et participations <i>(hors DGF et compensations fiscales)</i>	2 364 000 €	2 740 000 €	376 000 €	15,91%
Autres produits de gestion courante	2 864 000 €	2 863 000 €	-1 000 €	-0,03%
Atténuation de charges	1 747 000 €	1 802 000 €	55 000 €	3,15%
Recettes financières et produits exceptionnels	1 299 000 €	1 506 000 €	207 000 €	15,94%
Total	22 320 000 €	23 960 000 €	1 640 000 €	7,35%

On relève une croissance globale de **7,35 %** qui découle principalement d'une progression des impôts et taxes, des produits des services, du domaine et ventes diverses et des dotations et participations.

Le produit des services, du domaine et des ventes diverses constitue la ressource la plus importante de cette rubrique puisqu'elle atteint **43,53 %** de l'ensemble. Ensuite, on retrouve à un niveau à peu près équivalent :

- les impôts et taxes (**19,27 %**)
- les dotations et participations (**11,44 %**)
- les autres produits de gestion courante (**11,95 %**).

Le reste est constitué par l'atténuation des charges (**7,52 %**), les produits exceptionnels et les recettes financières (**6,29 %**).

Ces éléments font l'objet au plan graphique de l'annexe n °5.

Le détail fait l'objet des commentaires ci-après :

a) Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Ils enregistrent une progression de **4,37 %** par rapport au B.P. 2013 pour atteindre **10 430 000 €**.

Cette amélioration découle principalement des droits de stationnement.

Parmi les postes les plus importants, on peut citer :

- les droits de stationnement : **3 506 000 €** contre **2 933 000 €** au B.P. 2013 (+ **19,54 %**), une augmentation résultant essentiellement de l'ouverture du Parking Saint Josse en 2013
- le produit des entrées aux équipements sportifs et culturels : **1 380 100 €** contre **1 684 900 €** au B.P. 2013. Ce reflux de **18,09 %** est lié notamment à la baisse du produit

au titre des entrées à la piscine AQUALIA pour tenir compte de la fermeture programmée en 2014 (- 385 000 €)

- la participation des familles aux crèches et haltes-garderies affiche une quasi-stabilité par rapport à 2013. Elle se monte à **808 700 €** contre **804 200 €** au B.P. 2013 (+ 0,56 %)
- les autres prestations de services : **2 792 200 €** contre **2 654 000 €** au B.P. 2013 (+ 5,21 %). Elles comprennent principalement la redevance pour concession de réseau due par la SAEML VIALIS de **2 350 000 €** et les recettes de l'Auberge de Jeunesse Mittelharth pour **315 000 €**
- les autres produits : **1 303 400 €** contre **1 312 200 €** au B.P. 2013. Ils sont en léger recul de **0,67 %** et concernent le remboursement de frais par le CCAS, la CAC et d'autres redevables.

b) Les impôts et taxes (hors fiscalité directe)

Ce poste est en progression de **566 000 €** pour s'établir à **4 619 000 €** contre **4 053 000 €** au B.P. 2013, soit **+ 13,96 %**.

Il englobe les principaux postes suivants :

- les droits de place pour **636 200 €** contre **607 700 €** au B.P. 2013 (+ 4,69 %) pour tenir compte des encaissements réels de 2013
- la taxe sur les déchets stockés pour **117 800 €** contre **115 000 €** au B.P. 2013 (+ 2,43 %)
- la taxe sur l'électricité pour **1 200 000 €** contre **1 150 000 €** au B.P. 2013 (+ 4,35 %)
- la taxe de séjour pour **385 000 €** contre **300 000 €** (+ 28,33 %), en raison de l'encaissement par la Ville de la part du Conseil Général recouvrée depuis le 1^{er} juillet 2013
- la taxe locale sur la publicité extérieure pour **660 000 €** contre **450 000 €** au B.P. 2013 (+ 46,67 %) pour ajuster la recette par rapport aux encaissements constatés en 2013
- la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière pour **1 600 000 €** contre **1 410 000 €** au B.P. 2013 (+ 13,48 %). La recette effective 2013 devrait être supérieure à la prévision.

c) Les dotations et participations à l'exclusion de la D.G.F. et des compensations fiscales

Elles se montent à **2 740 000 €** contre **2 364 000 €** au B.P. 2013, en augmentation de **15,91 %**. Cette évolution s'explique principalement par le subventionnement par l'Etat des « emplois d'avenir ».

Elles sont principalement versées par :

- l'Etat pour **556 650 €**. Il s'agit notamment du subventionnement des « emplois d'avenir » (**300 000 €**), de la participation au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (**126 850 €**), du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) (**48 500 €**), de l'établissement des passeports biométriques (**15 000 €**), de la dotation de recensement (**14 800 €**) et du Grand Pays de Colmar (**15 000 €**)

- le Conseil Régional : **187 000 €** au titre du cofinancement des charges de personnel et des frais de fonctionnement du Grand Pays de Colmar et de l'aide à l'emploi d'apprentis
- le Conseil Général : **197 600 €** qui pour l'essentiel concerne la participation pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental (**150 000 €**) et le Centre de Ressources de Musiques Actuelles (**16 000 €**)
- les communes et groupements de collectivités : **123 330 €**. Il s'agit essentiellement des cotisations des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) au Grand Pays de Colmar
- autres organismes : **1 668 950 €**. Il s'agit pour l'essentiel de la subvention versée par la Caisse d'Allocations Familiales au secteur de la Petite Enfance pour **1 435 000 €** et au secteur animation (Centre Europe, Centre socio-culturel Florimont / Bel-Air et Club des Jeunes Europe) pour **170 300 €**.

d) Les autres produits de gestion courante

Ils restent quasiment stables pour s'établir à **2 863 000 €** contre **2 864 000 €** au B.P. 2013.

Ils sont essentiellement constitués :

- des revenus des immeubles pour **1 208 520 €**
- des produits divers de gestion courante pour **1 090 480 €** dont la participation des agents de la Ville de Colmar au titre des tickets restaurants pour **1 025 000 €** qui correspondent à **50 %** de la dépense
- les redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour **517 000 €** dont la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (**300 000 €**), le Parc Expo (**190 000 €**) et le Domaine Viticole (**27 000 €**).

e) Les atténuations de charges

Elles atteignent **1 802 000 €** contre **1 747 000 €** au B.P. 2013 (+ **3,15 %**).

Ce poste enregistre principalement les remboursements des frais de personnel de la société Schongauer (Musée Unterlinden), du Musée du Jouet, de la Société des Transports Urbains de Colmar et Environs (S.T.U.C.E.), de l'Office de Tourisme et de l'association Préalès.

f) Les recettes financières et produits exceptionnels

Ils s'élèvent à **1 506 000 €** contre **1 299 000 €** au B.P. 2013, en croissance de **15,94 %**.

Les recettes financières sont stables, elles s'élèvent à **1 253 000 €** en 2014. Elles englobent notamment les dividendes escomptés de la S.C.C.U. pour **180 000 €**, les dividendes attendus de la S.A.E.M.L. VIALIS pour **650 000 €**, les produits issus des contrats d'échange de taux (S.W.A.P.) pour **83 000 €** et le remboursement des intérêts d'emprunt auprès de la C.A.C. au titre de la dette récupérable pour **327 000 €**.

Les produits exceptionnels sont quant à eux en hausse de **207 000 €**, une évolution liée à l'indemnité (**160 000 €**) versée par les assurances au titre de l'exploitation suite à la fermeture de la piscine AQUALIA prévue en 2014.

I. C. Présentation des dépenses de fonctionnement par nature

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **77 860 000 €** contre **75 100 000 €**, en progression de **2 760 000 €** par rapport au B.P. 2013.

Elles se décomposent comme suit :

INTITULES	2013	2014	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses de Personnel	45 100 000 €	47 034 000 €	1 934 000 €	4,29%
Autres charges de Fonctionnement	27 999 000 €	28 555 000 €	556 000 €	1,99%
Charges Financières	2 001 000 €	2 271 000 €	270 000 €	13,49%
Total	75 100 000 €	77 860 000 €	2 760 000 €	3,68%

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à **77 860 000 €** en croissance de **3,68 %** par rapport au B.P. 2013. Cette progression est due en particulier aux mesures prises par le législateur telles que la hausse de la TVA, l'augmentation des taxes sur l'énergie, la majoration de la cotisation retraite et la revalorisation financière en faveur des agents des catégories C. Sans ces dépenses indépendantes de notre volonté (**1 220 000 €**), la hausse ne serait que de **2 %**. A noter que ces **2 %** intègrent pour **1 %** environ les dépenses supplémentaires comme les mesures pour le pouvoir d'achat, l'amélioration des subventions à destination du CCAS et de nos associations et les recrutements d'Emplois d'Avenir.

On observe :

- un poids principal des charges de personnel (**60,41 %**), ce qui est le constat pour les communes qui ont en charge des actions de proximité génératrices de moyens humains
- une part non négligeable des charges de gestion (**36,67 %**)
- un niveau relativement faible des charges financières (**2,92 %**).

Par ailleurs, l'analyse comparative **sur la base des comptes administratifs 2012** avec les villes moyennes atteste de notre recherche constante d'optimisation.

Tous les paramètres sont inférieurs à la moyenne nationale des communes pour la strate de 50 000 à 100 000 habitants établie par l'Observatoire SFL- Forum / FVM Observatoire financier :

- les dépenses de personnel : **643 €** contre **715 €** en moyenne nationale
- les charges à caractère général : **229 €** contre **277 €** en moyenne nationale
- les charges d'intérêts : **23 €** contre **41 €** en moyenne nationale.

Cette situation favorable se retrouve au niveau de la globalisation des charges de fonctionnement. En effet, des dépenses diverses s'ajoutent à celles évoquées ci-dessus et les dépenses réelles de fonctionnement se montent pour Colmar à **1 049 €** par habitant, contre **1 250 €** en moyenne nationale, d'où un coût de fonctionnement à Colmar inférieur de **16 %** par rapport à la moyenne nationale.

Ces différents éléments sont repris dans les graphiques de l'annexe n°6.

1. Les dépenses de personnel

Elles atteignent **47 034 000 €** contre **45 100 000 €** au B.P. 2013, en croissance de **4,29 %**. Cette évolution s'explique notamment par l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimée à **1 %** avec une non-revalorisation du point d'indice de la fonction publique territoriale au titre de l'exercice 2014, la revalorisation et reclassement de la catégorie C (incidence de **1,1 %**), la création de **10** contrats « emplois d'avenir », l'augmentation des taux de la CNRACL (**30,25 %** au lieu de **28,85 %**, soit **+ 1,4 %**) et de l'IRCANTEC, ainsi que des mesures en faveur du personnel (tickets restaurants dont la valeur faciale est de **10 €** au 1^{er} janvier 2014 (contre **9 €** en 2013 et **8 €** précédemment) et indemnité complémentaire d'assiduité dite « prime de présence »), prises dans le cadre des mesures en faveur du pouvoir d'achat.

2. Les autres charges de fonctionnement

Elles comprennent les charges à caractère général, les charges de gestion courante et les charges exceptionnelles et divers.

a) Les charges à caractère général

Dans cette rubrique, on retrouve les postes suivants :

- les **achats et variations de stocks**. Ils se montent à **7 226 747 €** contre **7 160 190 €** en 2013. Ils comprennent principalement les achats de fluides (électricité, eau, gaz, etc...) et l'acquisition de diverses fournitures et produits. Leur progression résulte essentiellement d'une augmentation du poste énergie
- les **services extérieurs et autres services**. Ils enregistrent une hausse de **0,91 %** et représentent **9 589 133 €** contre **9 503 040 €** en 2013. Ils intègrent principalement les contrats de prestations de services, les frais d'entretien des bâtiments, les primes d'assurance, les frais de location, la documentation générale et technique et les versements aux organismes de formation, les frais de transport, déplacement et de relations publiques, les frais téléphoniques et le recours à l'externalisation du nettoyage d'un certain nombre de locaux (notamment pour les écoles primaires et les crèches)
- les **impôts et taxes** passent de **620 770 €** à **569 120 €** en 2014, en baisse de **8,32 %**. Ils retracent notamment les impôts fonciers ainsi que les taxes et impôts sur les véhicules. La baisse de **57 700 €** observée sur les taxes foncières résulte du transfert des taxes foncières concernant le Parc des Expositions, qui est dorénavant directement imposé.

b) Les charges de gestion courante

Elles s'élèvent à **10 565 000 €** contre **10 073 000 €** en 2013 (**+ 4,88 %**).

Parmi les principaux postes on peut citer :

- les subventions et participations pour **8 252 200 €** contre **7 906 214 €** au B.P. 2013. Cette hausse résulte de la revalorisation des dépenses d'intervention (CCAS **+ 206 000 €**), subventions (**+ 139 986 €**) à destination principalement du secteur sportif, de l'enseignement, des musées,...) les contingents et participations obligatoires pour **1 417 600 €** contre **1 401 100 €** au B.P. 2013. Il s'agit là de la contribution versée aux écoles privées
- les indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers passent de **690 000 €** à **818 500 €** en 2014, en raison de l'assujettissement aux cotisations et contributions sociales des indemnités perçues par les élus.

c) Les charges exceptionnelles et divers

Elles sont en diminution de 5,76 % pour s'établir à **605 000 €** contre **642 000 €** au B.P. 2013.

Dans cette rubrique, on retrouve trois catégories de dépenses :

- **les charges exceptionnelles : 459 000 €** contre **545 000 €** au B.P. 2013.
Ce repli résulte principalement du poste titres annulés pour permettre l'annulation éventuelle de titres de recettes relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure.
Elles regroupent par ailleurs essentiellement les bourses et prix (**29 300 €**), les subventions exceptionnelles (**74 900 €**) et les subventions aux Budgets Annexes (**294 500 €**) : Festival de Jazz (**35 000 €**), Festival du Film (**90 000 €**) et Espace Malraux – Salon du Livre (**182 500 €**)
- **les atténuations de produits : 121 000 €** contre **61 000 €** au B.P. 2013.
Elles comprennent essentiellement :
 - ✓ la taxe de séjour collectée par la Ville qui passe de **35 000 €** (correspondant au reversement à l'Office du Tourisme) en 2013 à **70 000 €**, en raison du reversement au Conseil Général du Haut-Rhin du produit de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour instaurée le 1^{er} juillet 2013
 - ✓ le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour **25 000 €**. Il est rappelé que la Ville de Colmar a été contributrice à ce fonds pour la première fois en 2013. La péréquation horizontale a vocation à réduire les richesses et donc les inégalités. Elle consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus riches
 - ✓ les frais de perception de la taxe sur l'électricité payés aux fournisseurs d'électricité qui restent stables à **23 000 €**.
- **les dépenses imprévues : 25 000 €** contre **36 000 €** au B.P. 2013. Elles permettent, si besoin, de faire face à des dépenses non prévisibles lors de l'élaboration du B.P. Cette ligne budgétaire est généralement abondée à la décision modificative n° 1.

3. Les charges financières

Elles sont estimées à **2 271 000 €** contre **2 001 000 €** au B.P. 2013. La croissance des charges financières est liée à l'augmentation de l'encours de la dette en 2013. Il convient de relever que la mobilisation supplémentaire d'emprunts en 2013 a permis de financer un niveau très élevé de dépenses d'équipement, tout en notant que les charges financières payées par la Ville (**2 271 000 €**) sont encore très inférieures au niveau de 2008 (**2 953 000 €**).

MAIRIE DE COLMAR

Direction des Synthèses Financières
et des Nouvelles Technologies

Finances

Séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2014

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Hors opérations d'ordre, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **98 772 000 €**.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	7 323 000 €	Restes à réaliser	18 803 000 €
Résultat d'investissement reporté	17 387 000 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 907 000 €
Propositions nouvelles	74 062 000 €	Propositions nouvelles	55 522 000 €
		Epargne brute (dont 7 680 000 € de résultat de fonctionnement reporté)	18 540 000 €
Total	98 772 000 €	Total	98 772 000 €

Il ressort de ce tableau que l'équilibre sur les restes à réaliser et le résultat d'investissement report est assuré par un excédent de fonctionnement capitalisé de **5 907 000 €**. Ceci résulte d'un résultat d'exécution du budget 2013 (résultat provisoire en attente d'un rapprochement des comptes Ville / Trésorerie Principale) d'un montant de **13 587 000 €** dont :

- **7 680 000 €** intégrés en recettes à la section de fonctionnement
- **5 907 000 €** intégrés en recettes à la section d'investissement

II. A. Les reports

1. Les crédits reportés en recettes

Les restes à réaliser de l'exercice 2013 s'élèvent à **18 803 000 €**, selon détail ci-dessous :

CHAPITRES ARTICLES	LIBELLES	RESTES A REALISER
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 283 000,00 €
1318	AUTRES	13 756,00 €
1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 321 137,52 €
1322	REGIONS	1 220 241,27 €
1323	DEPARTEMENTS	939 900,00 €
1328	AUTRES	787 965,21 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 160 000,00 €
1641	EMPRUNTS EN EUROS	14 160 000,00 €
458220082	IUT:CONSTRUCT.DEPART.GENIE THERMIQUE & ENERGIE	360 000,00 €
TOTAL DES RECETTES		18 803 000,00 €

2. Les crédits reportés en dépenses

Les crédits reportés de 2013 s'élèvent à **7 323 000 €**, selon la répartition par grandes masses ci-après :

CHAPITRES ARTICLES	LIBELLES	RESTES A REALISER
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	670 400,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	138 150,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 391 160,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 000,00 €
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	3 900 000,00 €
45	DEPENSES D'OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	218 290,00 €
		7 323 000,00 €

Vous trouverez le détail dans l'annexe n° 7.

II. B. Présentation par grandes masses des dépenses et des recettes de l'exercice 2014

Hors refinancement de la dette soit **10 300 000 €**, qui se neutralisent en dépenses et en recettes pour permettre une gestion active, les propositions nouvelles en investissement, en termes de présentation comptable, se ventilent comme suit :

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap.	Libellés	B.P. 2013	B.P. 2014	Chap.	Libellés	B.P. 2013	B.P. 2014
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	882 000	1 415 000	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 622 125	3 702 500
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	557 000	1 030 300	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 900 000	16 150 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 321 000	23 209 700		<i>dont emprunts</i>	<i>20 900 000</i>	<i>16 150 000</i>
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000	340 000
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	35 094 000	30 162 000		OPERATIONS D'EQUIPEMENT	11 555 875	11 545 500
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 458 000	100 000	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 370 000	100 000
	Total des dépenses d'équipement	56 312 000	55 917 000		Total des recettes d'équipement	35 498 000	31 838 000
10	DOTATIONS ,FONDS DIVERS ET RESERVES	40 000	85 000	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 100 000	7 050 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 000	12 000	165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (dépôt et cautionnement)	2 000	2 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 038 000	7 018 000				
	<i>dont emprunts</i>	<i>7 020 000</i>	<i>7 000 000</i>				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0	0	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0	580 000
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 000	530 000	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 140 000	1 242 000
020	DEPENSES IMPREVUES	80 000	200 000	024	PRODUITS DES CESSIONS	2 110 000	4 510 000
	Total des dépenses financières	7 188 000	7 845 000		Total des recettes financières	9 352 000	13 384 000
	Total opérations réelles	63 500 000	63 762 000		Total opérations réelles	44 850 000	45 222 000
					Excédent de fonctionnement	18 650 000	18 540 000
TOTAL		63 500 000	63 762 000	TOTAL		63 500 000	63 762 000

Il ressort de ce tableau un budget d'investissement de **63 762 000 €**, sensiblement identique au B.P. 2013 qui s'élevait à **63 500 000 €**. Le volume des dépenses d'équipement, toujours aussi marquant avec **55 917 000 €**, affiche la dynamique ostensible de la Ville en matière d'équipement et représente **88 %** des dépenses d'investissement.

Les dépenses d'équipement étaient en 2008 de **33 846 000 €**. Elles sont de **55 917 000 €** en 2014, soit **+ 65,21 %**.

Les graphiques de l'annexe n° 8 ont pour objet de présenter de manière synthétique :

- les grands volumes financiers de la section d'investissement
- l'évolution des dépenses d'équipement de 2011 à 2014.

II. C. Présentation des recettes d'investissement

Hors opérations liées à gestion active de la dette qui sont neutralisées par une inscription identique en dépenses, les recettes d'investissement s'élèvent à **63 762 000 €** et se ventilent comme suit :

Intitulés	2013	2014	Ecart en €	Ecart en %
Excédents de fonctionnement	18 650 000 €	18 540 000 €	-110 000 €	-0,59%
Emprunts (hors restes à réaliser)	20 900 000 €	16 150 000 €	-4 750 000 €	-22,73%
Subventions et autres ressources	16 190 000 €	17 912 000 €	1 722 000 €	10,64%
Fonds de compensation de la TVA	5 100 000 €	6 100 000 €	1 000 000 €	19,61%
Produit des cessions immobilières et mobilières	2 660 000 €	5 060 000 € ⁽¹⁾	2 400 000 €	90,23%
Total	63 500 000 €	63 762 000 €	262 000 €	0,41%

(1) (4 510 000 € inscrits au chapitre 024 et 550 000 € inscrits sous l'opération aérodrome)

Il est rappelé que l'**excédent de fonctionnement de 18 540 000 €** comporte l'épargne brute (**10 860 000 €**) et la reprise de l'excédent 2013 (**7 680 000 €**).

Les **emprunts** atteignent **16 150 000 €** contre **20 900 000 €** en 2013. L'augmentation des subventions et de la part de l'autofinancement dans le financement des investissements (grâce notamment à la hausse du FCTVA, **1 000 000 €**) permettent un recours à l'emprunt moins important en 2014.

Les **subventions et autres ressources** s'élèvent à **17 912 000 €** contre **16 190 000 €** en 2013. L'évolution est consécutive aux grands projets qui s'exécutent en 2014.

Ce poste comprend les subventions de l'Etat, de la Région Alsace, du Département du Haut-Rhin et divers autres partenaires. Il comporte également le produit de la Taxe Locale d'Équipement et de la taxe d'aménagement pour **950 000 €**, contre **1 000 000 €** en 2013, et le produit des amendes de police pour **1 000 000 €**, contre **1 110 000 €** en 2013.

Le **Fonds de Compensation de la TVA** se monte à **6 100 000 €**. Il est d'un niveau très élevé, en corrélation avec le volume important des dépenses d'équipement qui ont été réalisées en 2013.

Le **produit des cessions immobilières et mobilières** se chiffre à **5 060 000 €** contre **2 660 000 €** en 2013. Il intègre la vente de bâtiments pour **3 180 000 €** dont notamment :

- l'immeuble sis 32 Cours Ste Anne qui sera cédé à la CAC pour **1 920 000 €**
- l'immeuble rue Berthe Molly qui sera cédé à Pôle Habitat pour **680 000 €**
- l'immeuble sis 36, rue des jardins qui sera acquis par la SCI Kunegel pour **400 000 €**

et la cession de terrains pour **1 880 000 €** dont principalement :

- **900 000 €** pour un terrain sis rue d'Amsterdam
- **550 000 €** pour des terrains de la zone de l'aérodrome
- **385 000 €** pour un terrain sis avenue de la foire aux vins.

Les graphiques de l'annexe n°9 reprennent ces différents éléments avec :

- une présentation en volume des recettes
- une présentation en part relative.

II. D. Présentation par nature des dépenses d'investissement

A l'exclusion des crédits de **10 300 000 €** prévus au titre de la gestion active de la dette et neutralisés par une inscription identique en recettes, les dépenses d'investissement réelles s'établissent à **63 762 000 €**.

Elles se ventilent comme suit :

Intitulés	2013	2014	Ecart en €	Ecart en %
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	7 038 000 €	7 018 000 €	-20 000 €	-0,28%
Dépenses annuelles à reconduire	19 030 000 €	25 428 000 €	6 398 000 €	33,62%
Projets nouveaux	37 432 000 €	31 316 000 €	-6 116 000 €	-16,34%
Total	63 500 000 €	63 762 000 €	262 000 €	0,41%

Les dépenses annuelles à reconduire ajoutées aux projets nouveaux représentent un total de **56 744 000 €** (25 428 000 € + 31 316 000 €) contre **56 462 000 €** en 2013, en légère progression de **0,50 %**.

Sur ce dernier point, l'analyse comparative établie par l'Observatoire SFL-Forum / FVM sur la base des comptes administratifs 2012 fait ressortir un investissement représentant à Colmar **680 €** par habitant, supérieur de **83 %** à la moyenne nationale de **370 €** par habitant.

Les graphiques de l'annexe n° 10 reprennent ces différentes données avec :

- une présentation en volume des dépenses réelles d'investissement
- une présentation en part relative des dépenses réelles d'investissement
- une approche comparative sur l'effort d'investissement.

a) Le remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées s'établit à **7 018 000 €** contre **7 038 000 €** en 2013, soit une baisse de **0,28 %**.

Ce poste se décompose en :

- dettes assimilées pour **18 000 €**
- remboursement en capital de la dette pour **7 000 000 €**.

Si l'on tient compte de la dette récupérable auprès de la Communauté d'Agglomération de Colmar d'un montant de **1 070 000 €**, le remboursement net en capital s'élève à **5 930 000 €** (7 000 000 € - 1 070 000 €).

Rappelons que les ratios sur notre dette sont très favorables :

- le poids de la dette nette (annuité / recettes réelles de fonctionnement) est de **8,21 %** contre **11,38 %** au niveau national (source DGCL les budgets primitifs 2012 des communes)
- l'endettement prévu net par habitant est de **673 €** au 01.01.2014 (hors dette récupérable et hors Hôtel de Police) contre **1 535 €** au niveau national (source DGCL les budgets primitifs 2012 des communes)
- la capacité de remboursement exprimée en années (encours de la dette / épargne brute) est de **4,87 ans** contre **12,4 ans** au niveau national (source DGCL les budgets primitifs 2012 des communes).

De fait, malgré un niveau d'investissement très élevé sur la période 2008/2013, la Ville de Colmar dispose encore d'une marge de manœuvre réelle pour lever l'emprunt.

Ainsi, toute la démarche de la Ville est orientée pour conserver des paramètres positifs. A titre indicatif, sur 2014 le remboursement de la dette nette de la Ville (intérêts + capital) reste globalement stable, voire diminue légèrement (7 284 000 € contre 7 291 000 € en 2013), tout en restant très inférieur à 2008 (8 190 020 €).

b) Les dépenses annuelles à reconduire

Ce sont celles en général qui portent sur des programmes annuels.

Les 25 428 000 € de dépenses annuelles à reconduire sont ventilés comme suit :

- **dépenses imprévues 200 000 €**
à l'instar de l'an passé, une dotation pour les dépenses imprévues est inscrite
- **dotations, fonds divers et réserves 85 000 €**
dans ce poste sont inscrits les crédits au titre des restitutions de taxe locale d'équipement et de taxe d'aménagement
- **subventions d'investissement 12 000 €**
ce montant correspond au remboursement de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement
- **immobilisations incorporelles 1 215 000 €**
elles comprennent notamment :
 - ✓ **les frais d'études : 504 000 €**
sont prévus des crédits pour des études portant notamment sur la vidéoprotection, l'extension du lotissement de la Croix Blanche, les travaux de voirie ou à des travaux préalables sur divers bâtiments communaux (travaux de rénovation à Aqualia, restructuration de locaux, travaux sur monuments classés...)
 - ✓ **les frais d'insertion : 71 500 €**
ces crédits permettent de financer toutes les publications obligatoires d'appel à la concurrence
 - ✓ **les concessions et droits similaires, brevets, licences : 639 500 €**
il s'agit principalement de dépenses d'acquisitions de logiciels et d'améliorations qui seront apportées au site internet
- **subventions d'équipement 1 030 300 €**
les subventions aux organismes de droit public s'élèvent à 500 000 € et concernent exclusivement la mission de rénovation urbaine .
Les subventions aux personnes de droit privé émarginent pour un montant de 530 300 €. Elles concernent notamment les subventions aux paroisses pour les édifices cultuels (148 000 €), l'aide aux vélos (100 000 €), les subventions à diverses copropriétés du secteur Schweitzer pour travaux de voirie (75 000 €), les subventions au titre des rénovations de façades, de réaménagement de locaux commerçants vacants et

d'amélioration des vitrines (71 000 €), les travaux à la cantine du Collège St André (50 000 €), etc...

- **immobilisations corporelles 22 255 700 €**

ces crédits sont relatifs à des acquisitions immobilières ou mobilières et à des travaux réalisés dans les bâtiments communaux, écoles, crèches, haltes-garderies, piscines, bibliothèques, etc... selon détail dans le catalogue des dépenses annexé à la présente délibération

- **autres immobilisations financières 530 000 €**

elles enregistrent une créance pour la vente d'un terrain rue d'Amsterdam assortie d'un paiement différé pour 450 000 € et la mise en jeu de la garantie d'emprunt accordée au Domaine Viticole pour un montant de 80 000 €

- **opérations pour le compte de tiers 100 000 €**

il s'agit d'un complément aux travaux de mise en sécurité pour un immeuble menaçant ruine.

c) Les projets nouveaux faisant l'objet d'un crédit individualisé

Ce sont ceux qui s'inscrivent ou qui sont susceptibles de s'inscrire dans une logique pluriannuelle.

Ils atteignent un montant de **31 316 000 €** et se ventilent comme suit :

- **Musée Unterlinden 17 815 000 €**

pour un montant d'opération de 42 417 000 € y compris les aménagements extérieurs. L'opération doit être complètement achevée dans le courant du 1^{er} semestre 2015.

- **Accessibilité aux bâtiments communaux 6 000 000 €**

sur une dépense se situant aux alentours de 15 000 000 € sur un échéancier s'étalant de 2012 à 2015. Il est rappelé que cette estimation repose sur l'application stricto-sensu des normes.

- **Aménagement de locaux pour l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques 1 410 000 €**

sur un coût de l'opération évalué à 2 000 000 €. Les études de maîtrise d'œuvre seront lancées en 2014 et la mise en service de cette nouvelle structure est envisagée pour la fin du 1^{er} semestre 2015.

- **Construction d'un site de restauration scolaire, rue Billing 1 300 000 €**

sur un montant global de 2 100 000 €. Les travaux ont commencé en septembre 2013 et la mise en service de cette nouvelle structure est prévue pour la rentrée scolaire 2014.

- **Travaux de voirie avenue de l'Europe 1 050 000 €**

sur un montant total de 3 000 000 €. Trois tranches sont prévues dont une première inscrite en 2013 à hauteur de 950 000 €. Il s'agit là d'une opération en co-maîtrise

d'ouvrage avec le Département puisque cette avenue se compose d'une voie communale et d'une voie départementale.

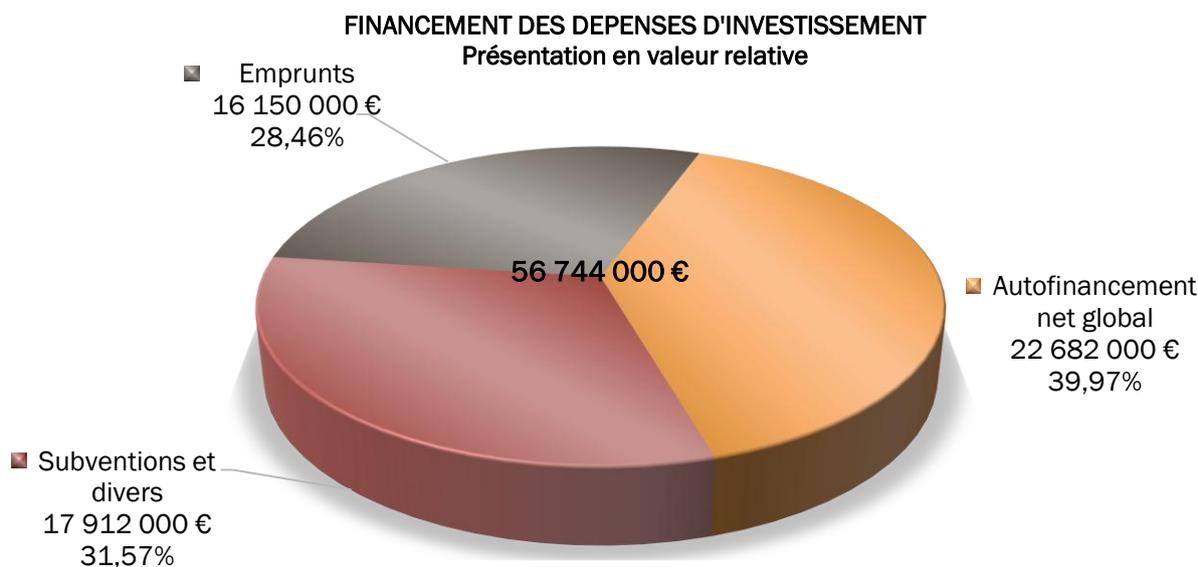
- **Economies d'énergie dans les bâtiments communaux 954 000 €**
sur une enveloppe globale de 8 000 000 €. Il est rappelé que les bâtiments les plus énergivores seront priorités avec prise en compte en priorité de ceux dont le temps de retour, par l'effet des diminutions sur le coût de l'énergie, est inférieur à 15 ans.
- **Parc de stationnement St Josse 627 000 €**
correspondant au solde des travaux à payer début 2014, principalement pour les aménagements extérieurs. L'investissement global se monte à 8 177 500 €.
- **Plan paysager à la Montagne Verte 500 000 €**
un premier crédit pour un projet estimé à 2 050 000 € destiné à valoriser le Pôle Média-culture E. Gerrer.
- **Eco quartier Amsterdam 446 000 €**
sur un montant d'opération chiffré à 646 000 € pour l'aménagement des espaces publics. Les travaux ont démarré en 2013 et seront finalisés en 2014 selon l'avancement des opérations privées de Pôle Habitat et d'lcade.
- **Restructuration du Centre Europe 359 000 €**
d'un coût global de 8 422 000 €, ce crédit est destiné au paiement du solde des travaux.
- **Gymnase Grillenbreit 300 000 €**
sur un coût prévisionnel de 2 800 000 €. Les études de maîtrise d'œuvre sont lancées en 2014 et les travaux engagés en 2015.
- **Requalification du secteur Luxembourg 300 000 €**
d'un coût global de 1 800 000 €, les travaux seront achevés courant 2015.
- **Restructuration du Parc et Ateliers municipaux 200 000 €**
Il s'agit d'un crédit d'étude à partir duquel sera défini le coût de l'opération.
- **Plan local d'urbanisme 55 000 €**
sur un montant total de 214 000 €. Cette opération a été réajustée à la baisse lors de la dernière Décision Modificative. Le processus, enquête comprise, devrait se terminer à l'horizon 2015.

II. E. Structure de financement des dépenses d'investissement

Ces dépenses, hors remboursement des emprunts et dettes assimilées, se montent à **56 744 000 €** contre **56 462 000 €** en 2013.

Le financement de ces **56 744 000 €** se présente comme suit :

- l'autofinancement net global : **22 682 000 €**, comprenant l'épargne brute pour **10 860 000 €**, l'excédent fonctionnement 2013 pour **7 680 000 €**, les cessions (**5 060 000 €**), le FCTVA (**6 100 000 €**) desquels ont été déduits le remboursement en capital des emprunts (**7 000 000 €**) et les dettes assimilées (**18 000 €**)
- les subventions et divers : **17 912 000 €**
- les emprunts : **16 150 000 €**.



Il ressort de ce graphique que le financement hors emprunts représente **71,54 %** et se compose :

- de l'autofinancement global : **39,97 %**
- des subventions et divers autres ressources : **31,57 %**.

La part de l'emprunt représente **28,46 %**.

Globalement, on relève que le financement des dépenses d'investissement reste équilibré entre les trois modes de financement.

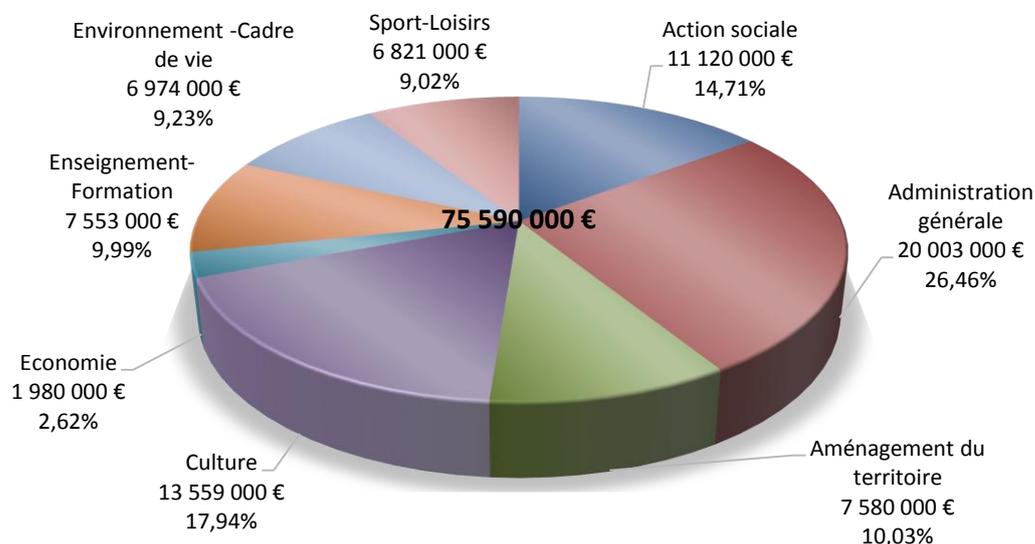
III. CONSOLIDATION PAR ACTIVITE

Il est intéressant de présenter le budget de la Ville en dépenses réelles (hors remboursement emprunts) par activités ou fonctions.

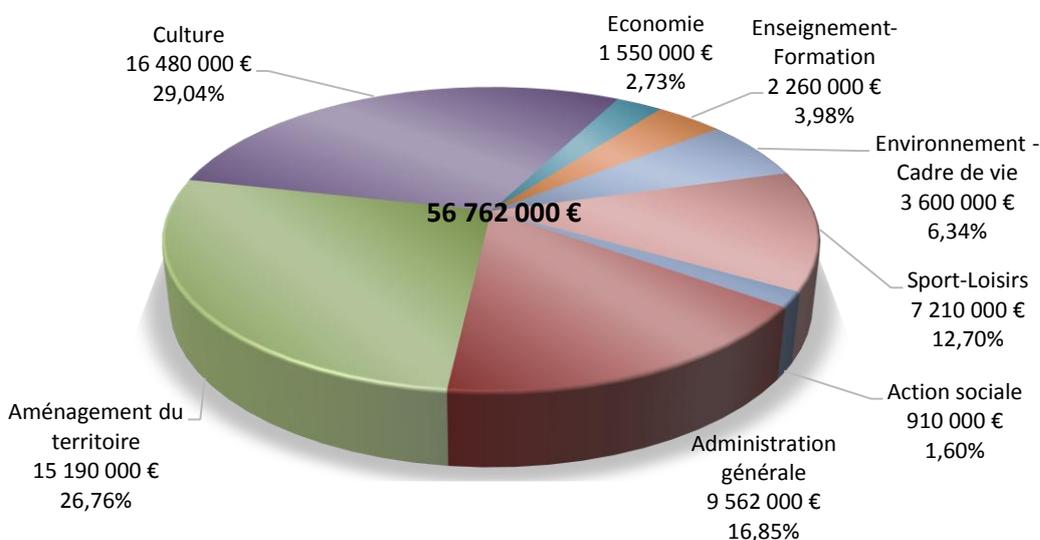
Les graphiques ci-après en présentent la répartition réelle entre :

- fonctionnement
- investissement
- fonctionnement + investissement.

III. A. Fonctionnement

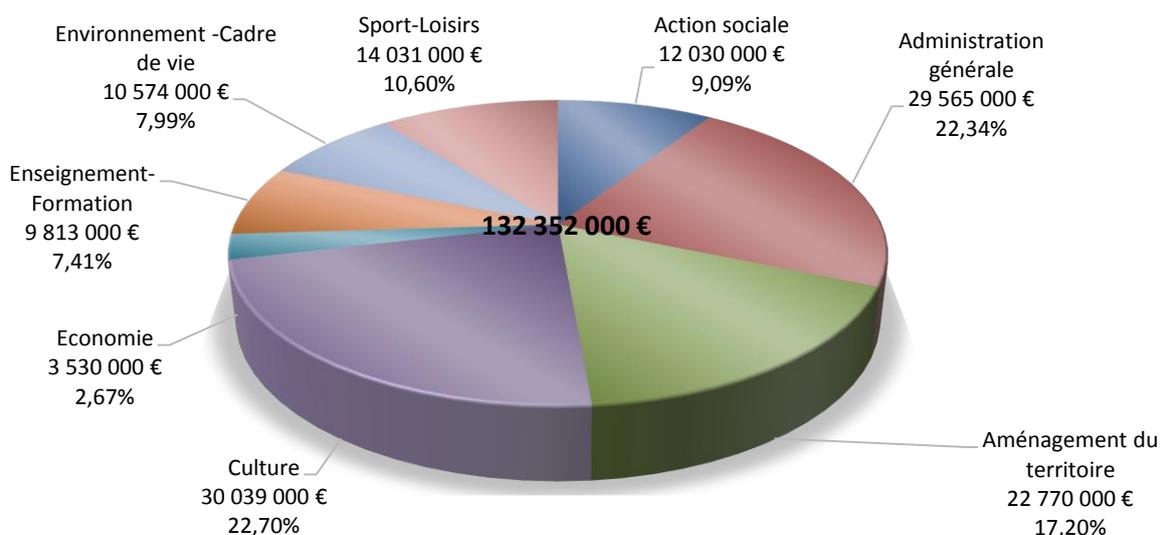


III. B. Investissement



III. C. Fonctionnement + investissement

Intitulés	Fonctionnement	Investissement	Total
Action sociale	11 120 000 €	910 000 €	12 030 000 €
Administration générale	20 003 000 €	9 562 000 €	29 565 000 €
Aménagement du territoire	7 580 000 €	15 190 000 €	22 770 000 €
Culture	13 559 000 €	16 480 000 €	30 039 000 €
Economie	1 980 000 €	1 550 000 €	3 530 000 €
Enseignement-Formation	7 553 000 €	2 260 000 €	9 813 000 €
Environnement -Cadre de vie	6 974 000 €	3 600 000 €	10 574 000 €
Sport-Loisirs	6 821 000 €	7 210 000 €	14 031 000 €
Sous-total	75 590 000 €	56 762 000 €	132 352 000 €
<i>Reports 2013</i>		7 323 000 €	7 323 000 €
<i>Résultat d'investissement</i>		17 387 000 €	17 387 000 €
<i>Remboursements emprunts</i>		17 300 000 €	17 300 000 €
<i>Charges financières (hors cpte 665)</i>	2 270 000 €		2 270 000 €
<i>Opérations d'ordre</i>	19 740 000 €	1 350 000 €	21 090 000 €
Total du budget principal	97 600 000 €	100 122 000 €	197 722 000 €



Si l'on excepte l'administration générale principalement impactée par des dépenses de fonctionnement, on relève que le budget le plus important est consacré à la culture (30 039 000 €), suivi de l'administration générale (29 565 000 €) et de l'aménagement du territoire (22 770 000 €).

Par ailleurs, tout ce qui touche les activités en direction des habitants (enseignement / formations, environnement / cadre de vie, sports / loisirs) se trouve doté d'une enveloppe globale de 34 418 000 € (9 813 000 € + 10 574 000 € + 14 031 000 €).

Les budgets annexes

IV. Festival du Film

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes réelles au montant de **180 600 €**, en retrait de **5,45 %** par rapport au Budget Primitif 2013. Cette évolution s'explique par une baisse du résultat de fonctionnement reporté dont le montant est estimé provisoirement à **28 500 €** contre **40 900 €** au B.P. 2013.

IV. A. Les recettes de fonctionnement

Elles sont constituées de dotations, subventions et participations pour un montant de **152 100 €** en croissance de **1,33 %** par rapport au B.P. 2013, en raison de la revalorisation de la subvention versée par le Conseil Régional (**+ 2 000 €**).

Les recettes de fonctionnement se ventilent comme suit :

✓ Conseil Régional :	27 000 €
✓ Conseil Général :	3 000 €
✓ Ville de Colmar :	90 000 €
✓ Autres partenaires privés :	32 100 €
• Pôle Habitat Centre Alsace :	10 000 €
• Colmarienne des Eaux :	1 500 €
• SAEML VIALIS :	6 100 €
• S.C.C.U. :	6 000 €
• TRACE :	3 500 €
• Société Sineugraff :	2 000 €
• Société Stihlé	3 000 €

Il est pris en compte ensuite la reprise anticipée de l'intégralité du résultat de fonctionnement 2013 pour **28 500 €**.

IV. B. Les dépenses de fonctionnement

1. Chapitre 011 - charges à caractère général

Ce chapitre est en retrait par rapport au B.P. 2013 et atteint **163 600 €**. Il regroupe les sommes nécessaires au fonctionnement du Festival, dont détail ci-après :

✓ Fournitures diverses, documentation :	1 300 €
✓ Locations de matériel :	20 700 €
✓ Rémunération d'intermédiaires et honoraires :	7 000 €
✓ Annonces et insertions :	2 000 €
✓ Fêtes et cérémonies :	3 000 €
✓ Publications :	14 300 €
✓ Publicité, relations publiques :	16 200 €
✓ Transports :	26 000 €
✓ Réceptions :	55 000 €
✓ Frais d'affranchissement et services bancaires :	1 100 €

- ✓ Autres services extérieurs : 17 000 €

2. Chapitre 012 - charges de personnel

Les charges de personnel restent globalement stables pour atteindre 17 000 €. Ces charges de personnel correspondent aux heures effectuées par le personnel municipal mis à la disposition du Festival.

V. Festival de Jazz

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes réelles au montant de 104 800 € en recul de 5,92 % par rapport au Budget Primitif 2013. Cette évolution découle essentiellement de l'ajustement de certains chapitres pour tenir compte du réalisé 2013.

V. A. Les recettes de fonctionnement

D'un montant total de 104 800 €, elles sont en reflux de 5,92 % par rapport au B.P. 2013 et sont constituées :

- du produit des entrées au Festival pour un montant de 14 000 €
- de dotations, subventions et participations pour un montant de 78 500 € qui sont en diminution par rapport au B.P. 2013 pour tenir compte des recettes effectives de 2013, dont :
 - ✓ Conseil Régional : 8 000 €
 - ✓ Conseil Général : 5 500 €
 - ✓ Ville de Colmar : 35 000 €
 - ✓ Autres partenaires privés : 30 000 €

Par ailleurs, il est proposé de prendre en considération la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 qui est estimée à 12 300 €.

V. B. Les dépenses de fonctionnement

1. Chapitre 011 - charges à caractère général

Ce chapitre s'élève à 67 800 €, en croissance de 5,29 % du fait notamment d'une augmentation :

- des locations mobilières de 2 000 €,
- des rémunérations d'intermédiaires et honoraires de 2 405 €, compensée par une baisse à due concurrence des frais de personnel.

Les charges à caractère général regroupent les sommes nécessaires au fonctionnement du Festival, dont le détail des dépenses se présente comme suit :

- ✓ Fournitures diverses, documentation : 300 €
- ✓ Locations immobilières : 5 400 €
- ✓ Locations de matériel : 15 000 €
- ✓ Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : 20 000 €
- ✓ Annonces et insertions : 1 000 €
- ✓ Transports : 11 400 €

✓ Réceptions :	7 000 €
✓ Frais d'affranchissement :	400 €
✓ Frais de nettoyage des locaux :	300 €
✓ Autres services extérieurs :	1 000 €
✓ Autres impôts, taxes et versements assimilés :	6 000 €

2. Chapitre 012 - charges de personnel

Elles s'établissent à **37 000 €** contre **47 000 €** au B.P. 2013 pour ajuster les charges de personnel à la moyenne constatée sur trois ans sur ce poste.

Ce chapitre regroupe à la fois les charges du personnel municipal mis à disposition du Festival et les cachets des artistes venant se produire.

VI. Salon du Livre et Espace Malraux

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes réelles au montant de **291 600 €**, en croissance de **1 %** par rapport au B.P. 2013 (**288 720 €**).

Il comprend les deux sections suivantes :

VI. A. Section de fonctionnement

1. Les recettes

Elles s'établissent à **290 600 €** (B.P. 2013 : **288 500 €**)

Elles sont constituées :

- des produits générés par le Salon du Livre et l'Espace Malraux (vente de cartes, catalogues, documents, remboursements de frais ...) pour un montant de **5 100 €** (B.P. 2013 : **5 300 €**)
- des droits de place acquittés par les exposants au Salon du Livre qui restent stables à **46 000 €**
- de dotations, subventions et participations pour un montant de **238 500 €** (B.P. 2013 : **221 500 €**) dont :
 - ✓ Etat : **23 500 €**
 - ✓ Conseil Régional : **16 000 €**
 - ✓ Conseil Général : **10 000 €**
 - ✓ Ville de Colmar : **182 500 €**
 - ✓ Autres partenaires : **6 500 €**
- de la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2013 qui est estimé à **1 000 €** (déduction faite de la part affectée à la couverture du déficit d'investissement reporté 2013 pour **1 000 €**).

2. Les dépenses

Elles s'établissent à **284 700 €** (B.P. 2013 : **283 700 €**)

a) Chapitre 011 - charges à caractère général

Elles passent de **272 500 €** à **273 300 €** en 2014, en croissance de **0,29 %**.

Ce chapitre regroupe les sommes nécessaires au fonctionnement des deux activités dont détail ci-après :

✓ Energie, électricité :	4 000 €
✓ Petit équipement, vêtements de travail :	600 €
✓ Fournitures administratives, scolaires, livres:	800 €
✓ Fournitures diverses et alimentation :	11 900 €
✓ Location de matériels :	95 500 €
✓ Entretien et réparations bâtiments, matériels :	3 000 €
✓ Primes d'assurance :	500 €
✓ Documentation générale et technique :	500 €
✓ Rémunération d'intermédiaires et honoraires :	32 300 €
✓ Annonces et insertions :	12 500 €
✓ Fêtes et cérémonies :	1 400 €
✓ Publications :	5 500 €
✓ Publicité, relations publiques :	38 500 €
✓ Transports, déplacements :	20 000 €
✓ Frais postaux et télécommunications :	7 200 €
✓ Réceptions :	28 000 €
✓ Autres services extérieurs :	10 500 €
✓ Cotisations, autres impôts, taxes et versements assimilés	600 €

b) Chapitre 012 - charges de personnel

Elles s'élèvent à **9 400 €** (B.P. 2013 : 9 200 €)

VI. B. Section d'investissement

1. Les recettes

Elles retracent l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2013 pour **1 000 €**.

2. Les dépenses

D'un montant de **6 900 €**, elles concernent l'acquisition de divers équipements et mobiliers pour **2 900 €** et des travaux d'amélioration pour **3 000 €**.

Elles intègrent également le déficit d'investissement reporté de 2012 pour **1 000 €**.

Globalement, tous budgets confondus avec les écritures d'ordre et en cumulant les sections d'investissement et de fonctionnement, les prévisions du B.P. 2014 présenté en annexe, s'élèvent à **198 304 900 €**.

Ce budget 2014 se caractérise par 3 volontés :

- maîtriser nos charges de gestion,
- ne pas augmenter la fiscalité en la maintenant au plus bas,
- soutenir l'activité économique de notre territoire.

Au plan opérationnel, la démarche se fonde sur 4 axes :

- conforter corrélativement avec la CAC le positionnement du territoire, avec le développement des infrastructures et le soutien à l'économie,
- donner une attractivité renouvelée à la Ville via des projets phares,
- développer une proximité continue au bénéfice des Colmariens avec le soutien au pouvoir d'achat, l'embellissement de la Ville, l'accessibilité via le développement du stationnement, l'amélioration des services au bénéfice de chacun et la préservation de la sécurité,
- promouvoir le développement solidaire et durable comme fondement d'une culture partagée de l'action avec notamment l'action sociale via notre C.C.A.S. créé en 2011, un Agenda 21 labellisé, un management environnemental déterminé et un travail fondamental sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir accepter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 janvier 2014,

Après avoir délibéré,

ARRETE

le Budget Principal et les Budgets Annexes pour l'exercice 2014 au montant en équilibre de **198 304 900 €** dont :

BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	77 860 000 €	Opérations réelles	96 400 000 €
Opérations d'ordre	19 740 000 €	Opérations d'ordre	1 200 000 €
Total	97 600 000 €	Total	97 600 000 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles en reports	7 323 000 €	Opérations réelles en reports	18 803 000 €
Opérations réelles en opérations nouvelles	91 449 000 €	Opérations réelles en opérations nouvelles	61 429 000 €
Opérations d'ordre	1 350 000 €	Opérations d'ordre	19 890 000 €
Total	100 122 000 €	Total	100 122 000 €
Total budget principal	197 722 000 €	Total budget principal	197 722 000 €
BUDGETS ANNEXES			
Dépenses		Recettes	
Festival du Film	180 600 €	Festival du Film	180 600 €
Festival de Jazz	104 800 €	Festival de Jazz	104 800 €
Salon du Livre - Espace Malraux	297 500 €	Salon du Livre - Espace Malraux	297 500 €
Total	582 900 €	Total	582 900 €
Total cumulé	198 304 900 €		198 304 900 €

VOTE

les crédits par chapitre

DECIDE

d'affecter les résultats cumulés de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 du budget principal et des budgets annexes comme suit :

Budget principal : 13 587 000 €

- ↳ en section d'investissement au compte 1068 (*excédents de fonctionnement capitalisés*) pour 5 907 000 €
- ↳ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*) pour 7 680 000 €

Budget annexe Festival du Film : 28 500 €

- ↳ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*)

Budget annexe Festival de Jazz : 12 300 €

↳ en section de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)

Budget annexe Salon du Livre –Espace Malraux : 2 000 €

↳ en section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour 1 000 €

↳ en section de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour 1 000 €

APPROUVE

✓ le versement au compte 67441 d'une subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes, à savoir :

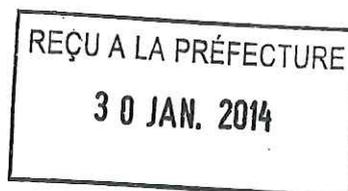
- Festival du Film pour 90 000 €
- Festival de Jazz pour 35 000 €
- Salon du Livre et Espace Malraux pour 182 500 €

RECONDUIT

les taux d'imposition de 2013, soit, pour la

- taxe d'habitation : 18,39 %
- taxe sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe sur les propriétés non bâties : 55,66 %

FIXE



la durée d'amortissement pour les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre à 5 ans

MAINTIENT

sa délibération du 4 mars 1991, instaurant une participation forfaitaire pour non-réalisation des aires de stationnement, actualisée au 1er novembre de chaque année en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction, telle que visée à l'article 12 du règlement du P.O.S.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 30 JAN. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire,

ADOPTÉ

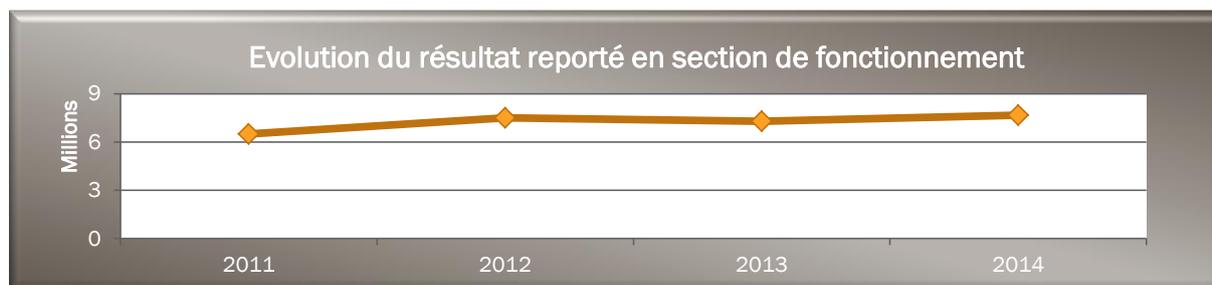
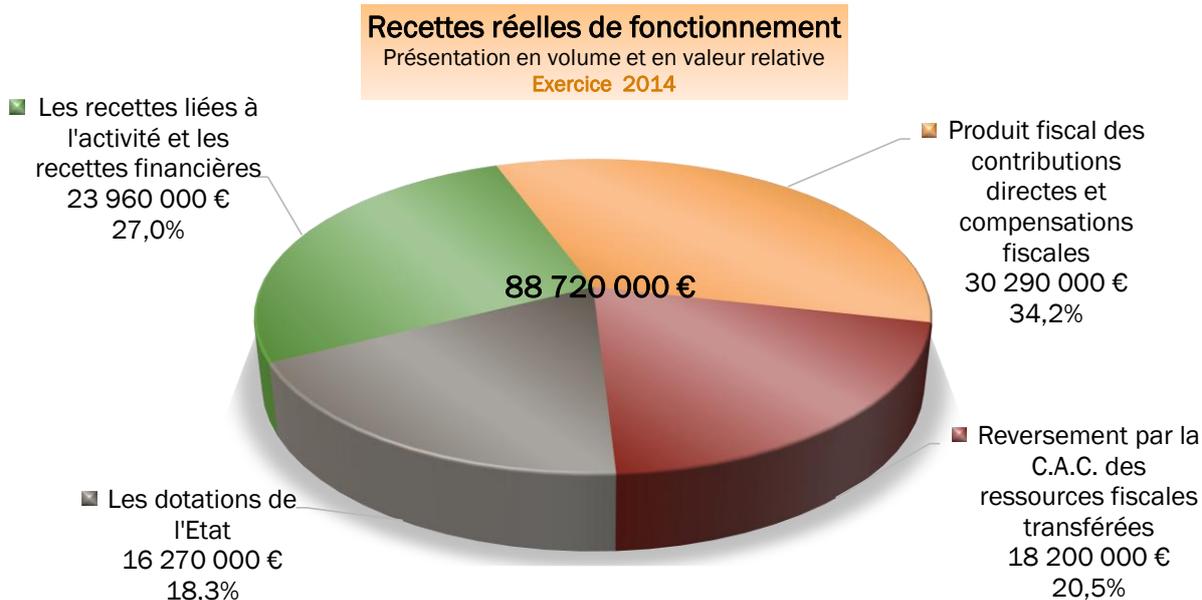
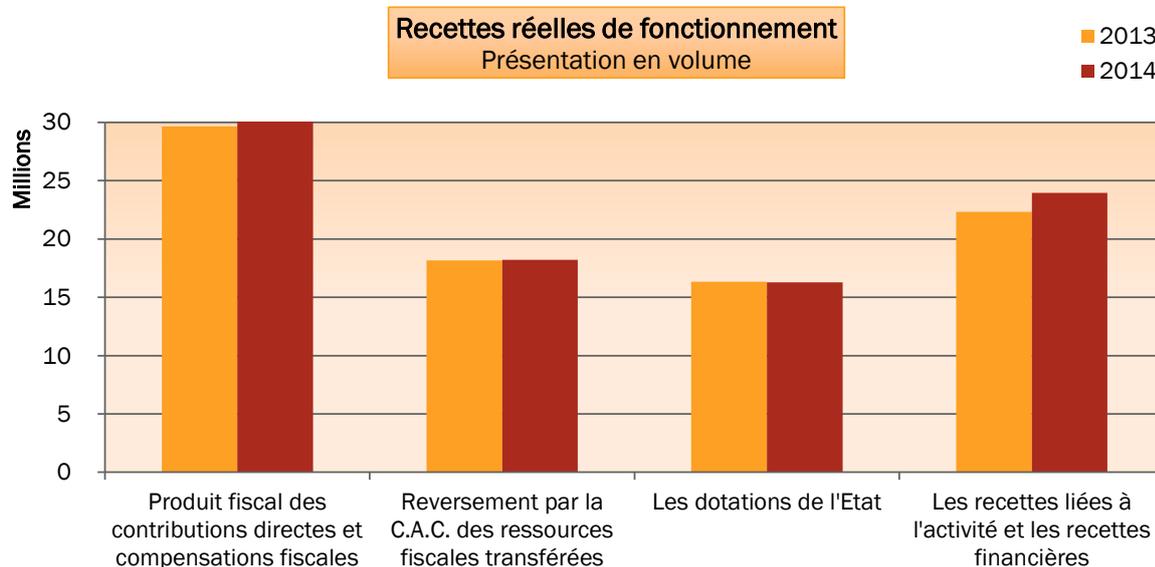
ANNEXES

ANNEXE N°1

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN VOLUME

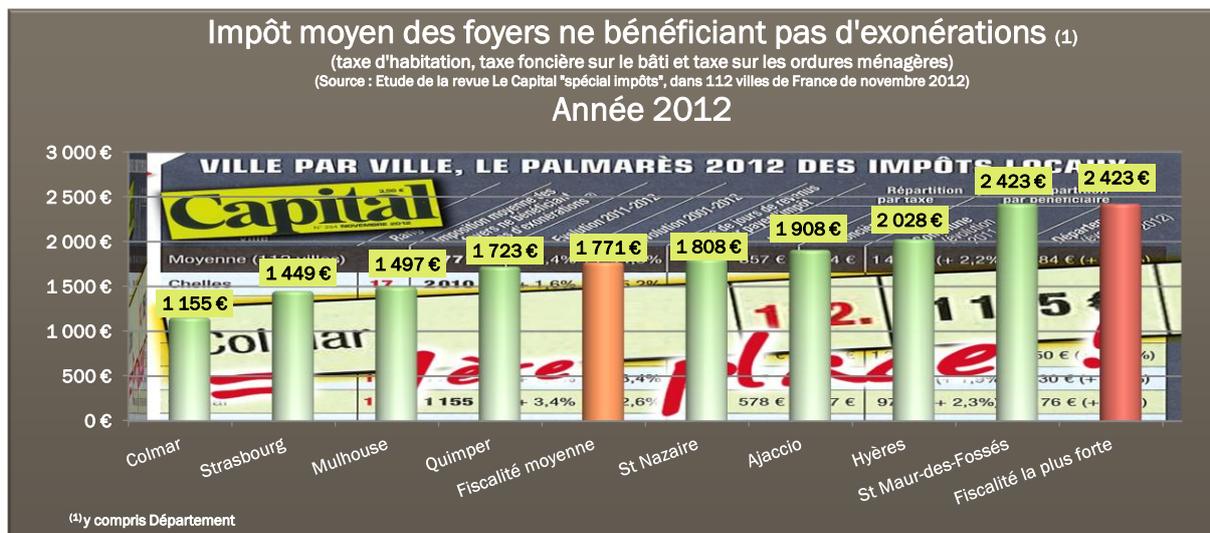
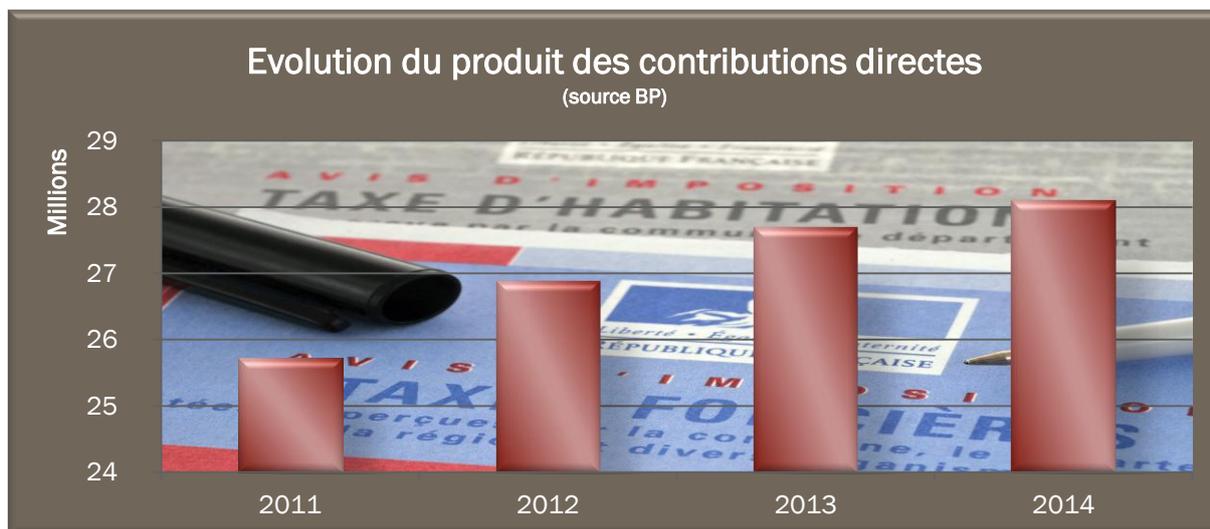


ANNEXE N°2



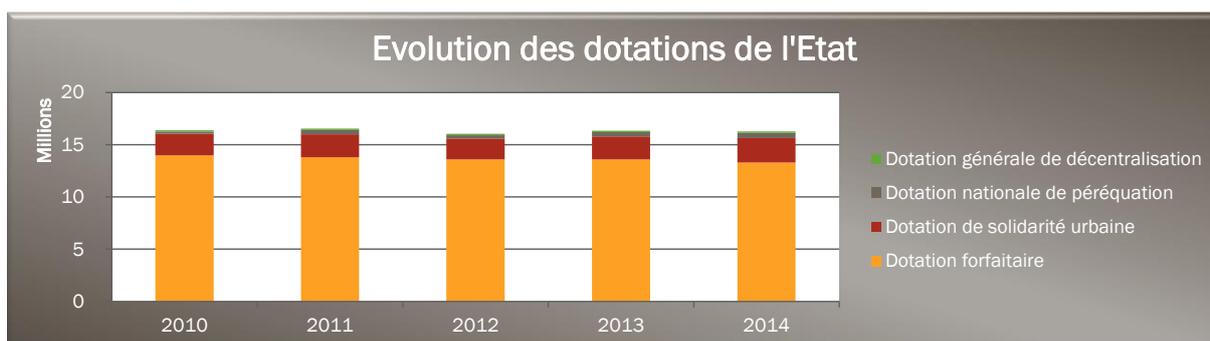
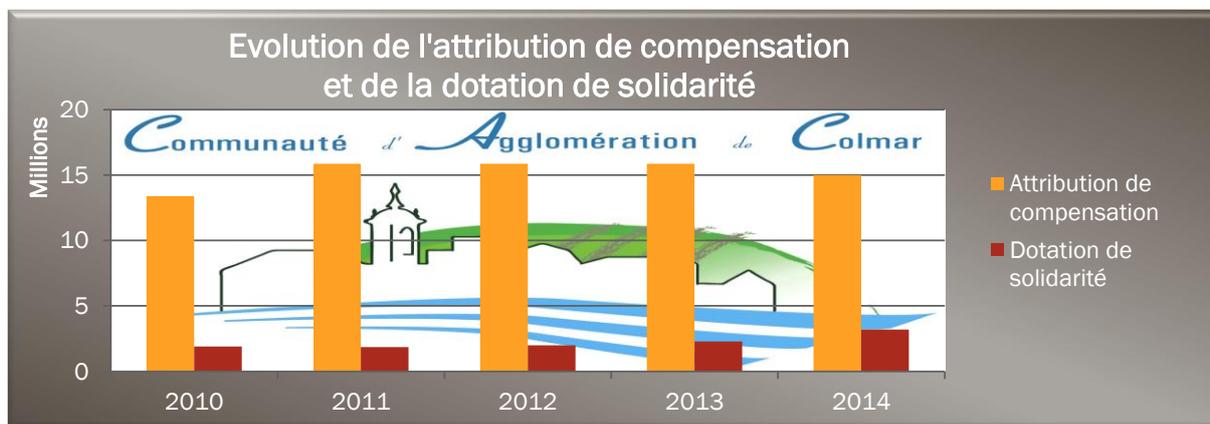
ANNEXE N°3

LA FISCALITE

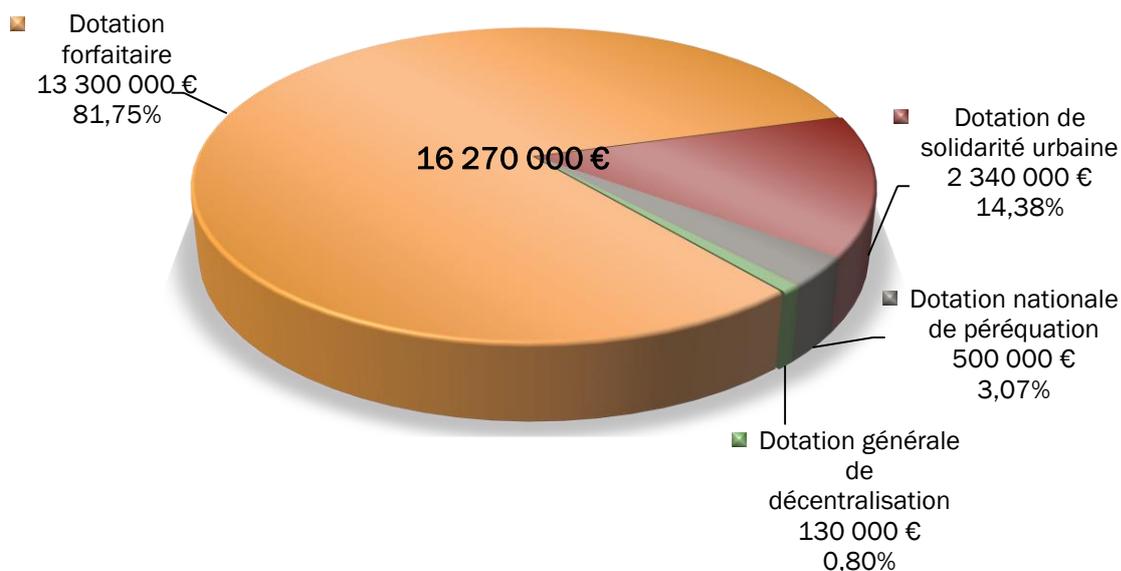


ANNEXE N°4

LES DOTATIONS DE LA C.A.C. ET DE L'ETAT

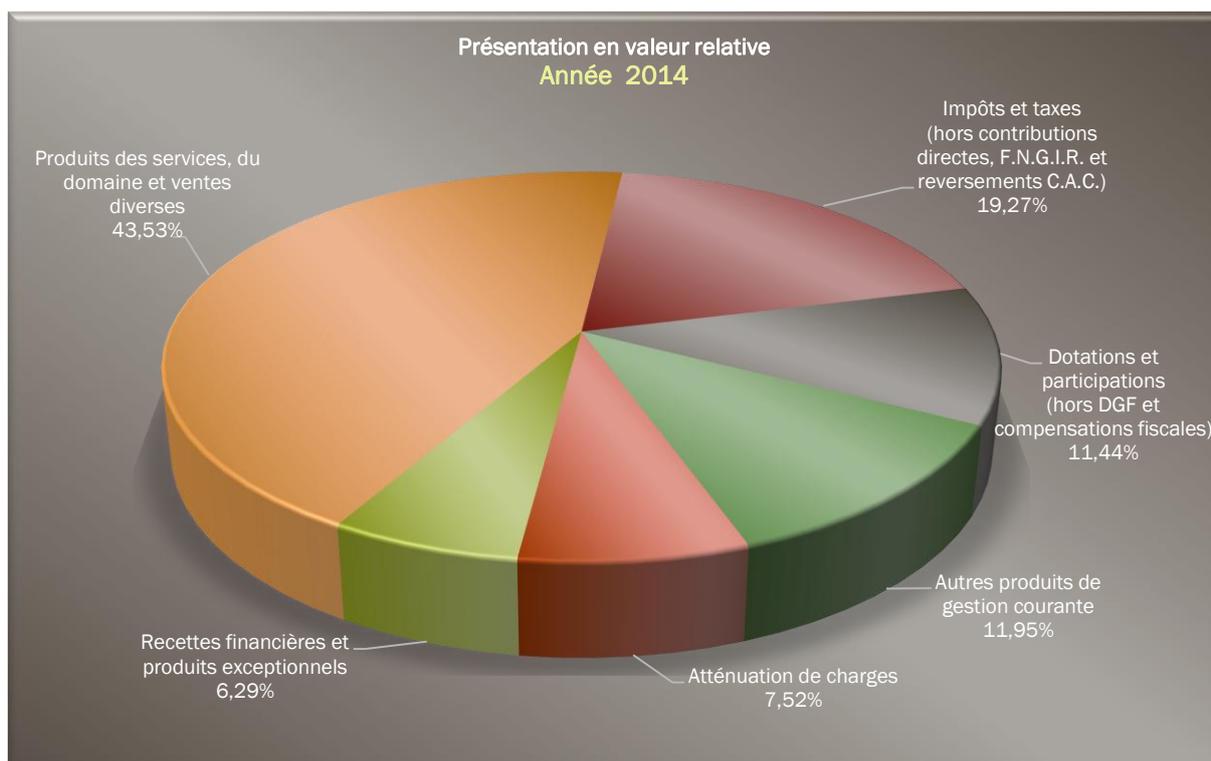
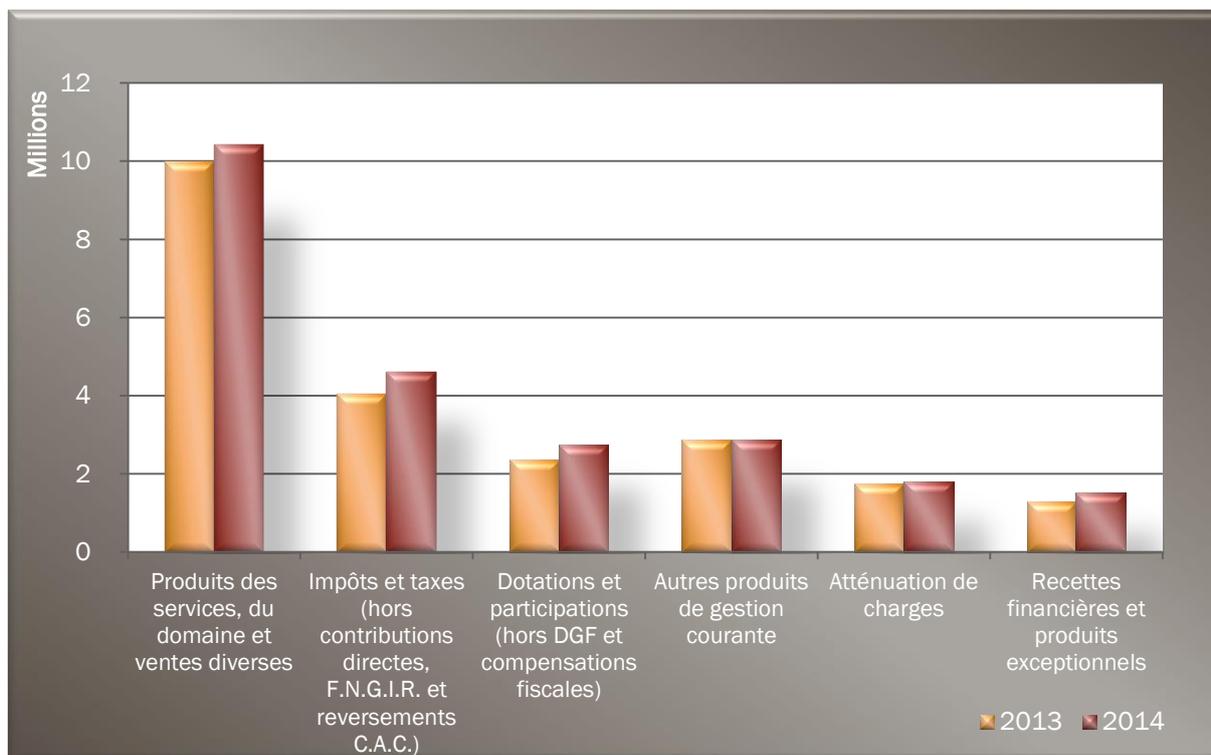


Ventilation des dotations de l'Etat pour 2014



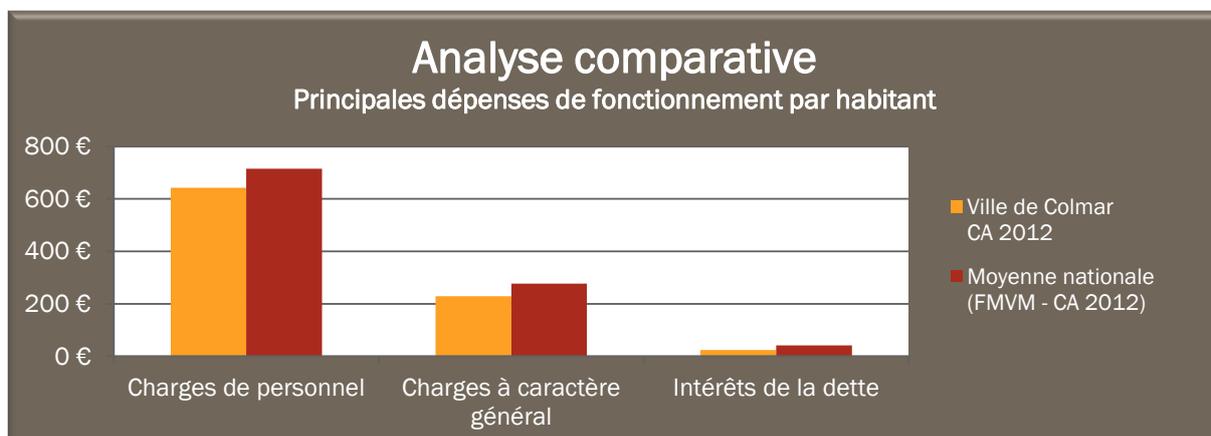
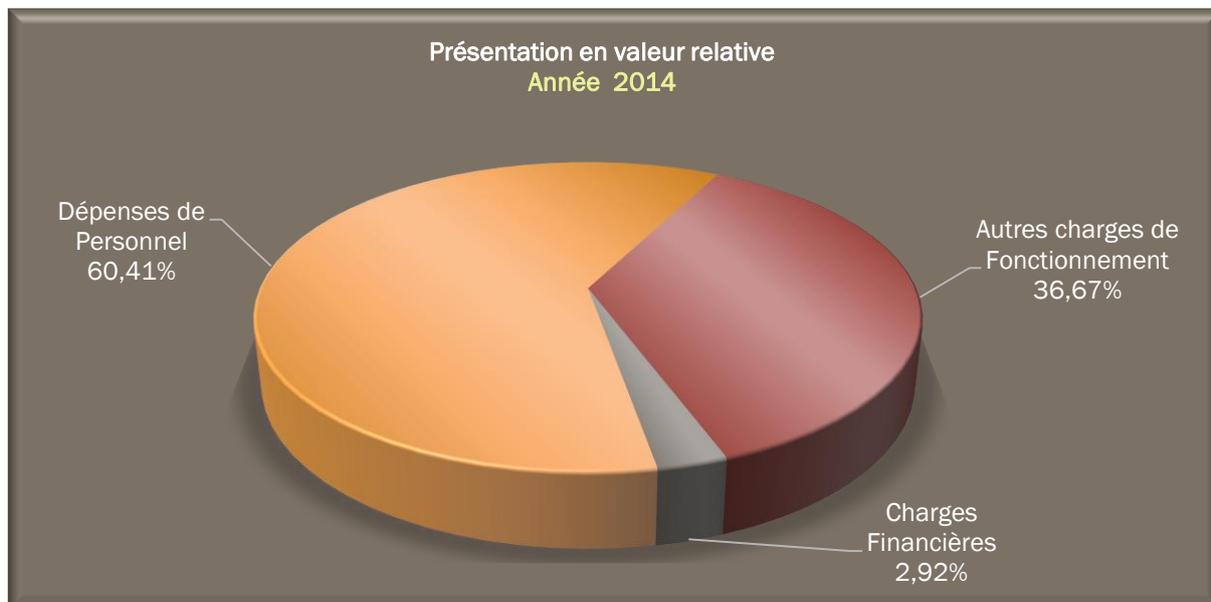
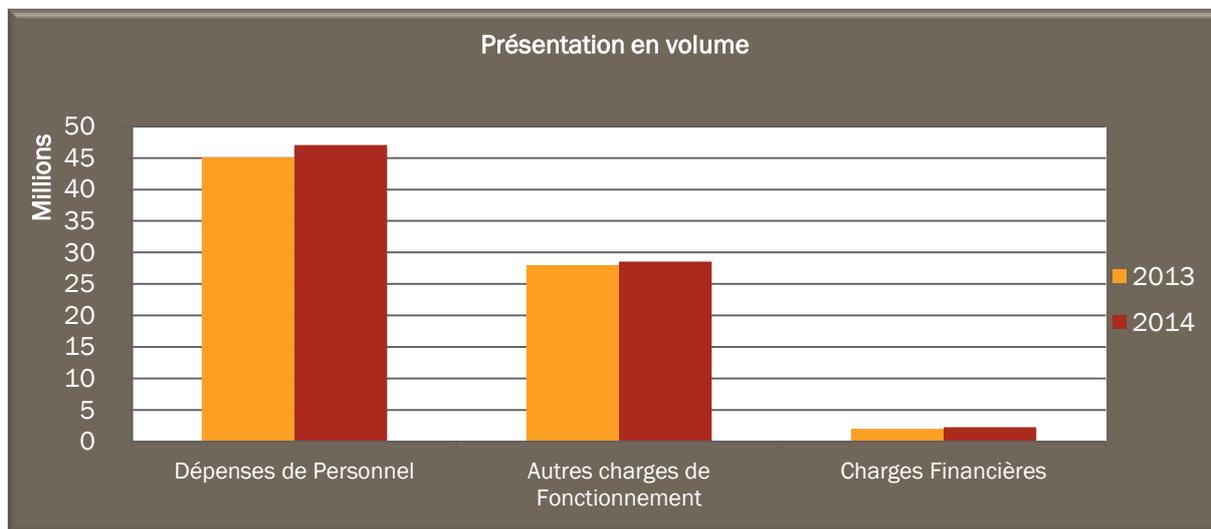
ANNEXE N°5

RECETTES LIEES A L'ACTIVITE ET RECETTES FINANCIERES



ANNEXE N°6

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



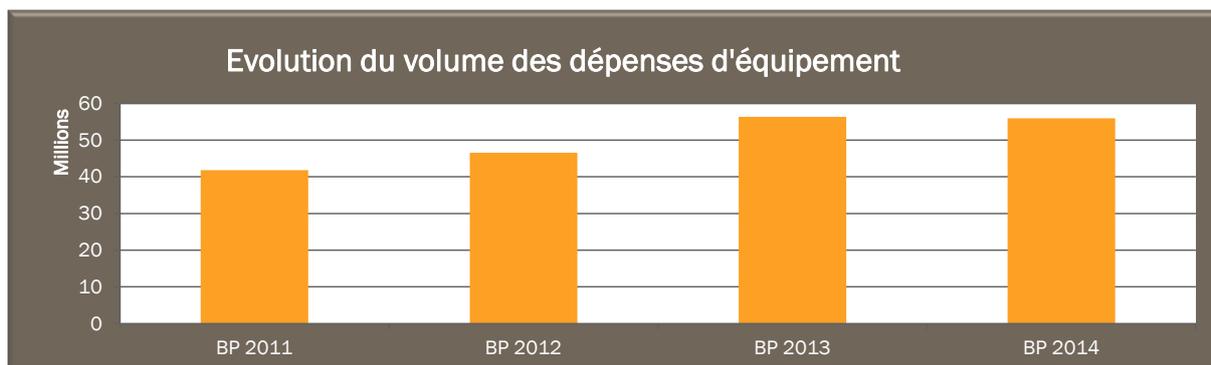
ANNEXE N°7

DETAIL DES REPORTS D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES ARTICLES	LIBELLES	RESTES A REALISER
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	670 400,00 €
202	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	2 446,40 €
2031	FRAIS D'ETUDES	587 325,16 €
2033	FRAIS D'INSERTION	922,12 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	79 706,32 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	138 150,00 €
20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	1 225,18 €
20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	136 924,82 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 391 160,00 €
2111	TERRAINS NUS	3 680,00 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	176 465,33 €
21311	HOTEL DE VILLE	6 034,64 €
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	173 095,24 €
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	24 912,47 €
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	647 574,95 €
2132	IMMEUBLES DE RAPPORT	59 011,54 €
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	2 158,80 €
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	7 751,27 €
2151	RESEAUX DE VOIRIE	697 561,67 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	125 850,50 €
21538	AUTRES RESEAUX	312 023,70 €
21571	MATERIEL ROULANT	3 444,48 €
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	20 268,64 €
2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	12 000,00 €
2181	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	1 400,00 €
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	10 998,13 €
2184	MOBILIER	2 529,04 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	104 399,60 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 000,00 €
2313	CONSTRUCTIONS	5 000,00 €
OP.071	BATIMENT INNOVATION & TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	2 617,98 €
OP.101	MONTAGNE VERTE: MEDIATHEQUE	84 857,88 €
OP.20081	UNTERLINDEN:MUSEE,OFFICE TOURISME,MONUMENTS HISTOR	1 630 588,00 €
OP.20102	CENTRE EUROPE : RESTRUCTURATION	587 236,79 €
OP.20103	MONTAGNE VERTE : REAMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF	82 998,57 €
OP.20111	UNTERLINDEN: ESPACES EXTERIEURS	245 585,87 €
OP.20112	AMENAGEMENTS P/LOGEMENT NOMADES SEDENTARISES	249 054,25 €
OP.20113	CREATION SITE DE RESTAURATION SCOLAIRE RUE BILLING	271 050,91 €
OP.20116	SECTEUR SCHWEITZER: RESTRUCTURATION	37 868,49 €
OP.20117	CLUB DES JEUNES: RESTRUCTURATION	24 197,58 €
OP.20118	PLAN LOCAL D'URBANISME	2 985,63 €
OP.20119	PARC DE STATIONNEMENT ST JOSSE	38 965,54 €
OP.20121	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	288 848,66 €
OP.20131	ECO QUARTIER AMSTERDAM	198 182,03 €
OP.20132	TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE L'EUROPE	2 043,88 €
OP.20133	RESTRUCTURATION DE LA PLACE RAPP	125 320,94 €
OP.20134	AMENAGEMENT DE LOCAUX P/ATELIER FORMAT.ARTS PLAST.	27 597,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		7 104 710,00 €
458120082	IUT:CONSTRUCT.DEPART.GENIE THERMIQUE & ENERGIE	218 290,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		218 290,00 €
TOTAL DES DEPENSES		7 323 000,00 €

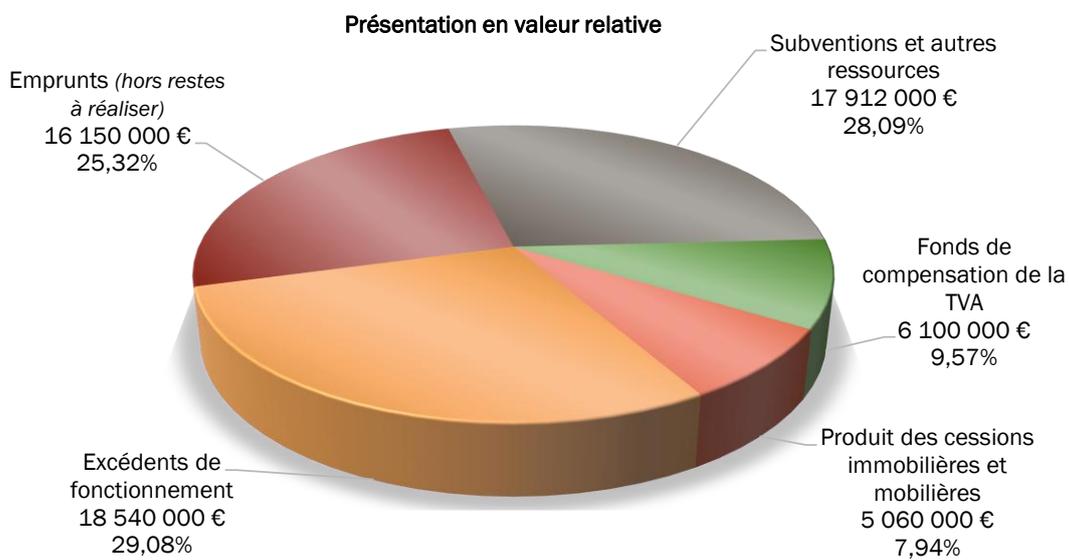
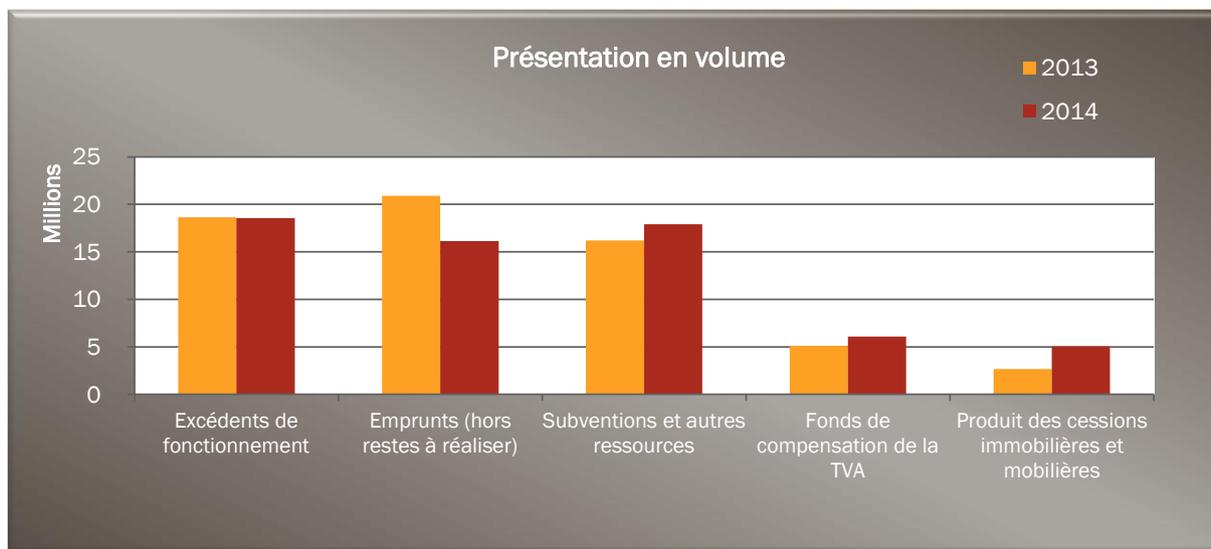
ANNEXE N°8

LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN VOLUME



ANNEXE N°9

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



ANNEXE N°10

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

